

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1589

4 août 2010

SOMMAIRE

Abbe Kalbersch Sàrl	76258	Nordea 1 SICAV	76261
Acoan S.A., SPF	76226	Nordea Fund of Funds, SICAV	76257
AES Principal Fund SICAV-SIF	76230	Nordea Institutional Investment Fund, SI- CAV-FIS	76257
A Guddesch	76269	Nordea Multi Label	76258
Allida S.A., SPF	76228	Onalia S.A.	76252
Basic Trademark S.A.	76254	Organisation pour le Développement Eco- nomique et la Promotion de l'Agriculture	76261
Blue Coast Properties S.à r.l.	76227	Pact Finance S.à r.l.	76264
Boord-Laman S.A., SPF	76228	Paris Premier Properties S.à r.l.	76262
Captiva Capital (Luxembourg) Partners II S.C.A.	76229	Pembroke French Investments S.à r.l. ...	76262
Captiva Capital (Luxembourg) Partners S.C.A.	76229	Penta Consulting S.à r.l.	76263
Captiva Capital Partners III S.C.A.	76229	Perrard Matériel S.A.	76263
Captiva Capital Partners S.C.A.	76253	Perry Luxco S.à r.l.	76263
Consult Life Luxembourg	76255	Pfizer Luxembourg S.à r.l.	76261
DGG Luxembourg	76227	Philos Currency Fund	76265
Eglux S.A.	76256	Picamar Services S.A.	76263
Elcoteq Network S.A.	76230	Praetor Global Fund	76264
Ethias Life Fund Management Company	76253	Projektmanagement für Technologie S.A.	76257
HRE Investment Holdings II-1 S.à r.l.	76228	Rima Holding S.A.	76264
HRE Investment Holdings II-B S.à r.l.	76252	RREEF	76268
HSH Investment Holdings FSO S.à r.l. ...	76229	RREEF	76268
IGNI	76253	Scarp S.A.	76226
ING PFCE Middle Holdco S.à r.l.	76269	Signet Luxembourg Holdings S.à r.l.	76226
IVL Luxembourg S.A.	76254	SNG Global S.A.	76254
LSF4 Seoul Holdings	76255	Société du Parking d'Esch-sur-Alzette ...	76227
LTG Investments S.à r.l.	76230	Sole S.A.	76262
LuxStyle S.à r.l.	76227	Stoneco S.à r.l.	76269
Luxys S.A.	76256	Stoneco S.à r.l.	76272
Morgan Stanley Eich S.à r.l.	76256	Tilltro S.A.	76272
Natixis Private Fund II	76252	TreeTop Convertible Sicav	76269
Nexus Medical Partners II S.C.A. SICAR	76256	TreeTop Global Sicav	76272
Noco S.A.	76261	UL Union Legend	76271

Signet Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 60.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 146.366.

—
EXTRAIT

En date du 20 mai 2010 l'associé unique a approuvé les résolutions suivantes:

- Les démissions de Frank Walenta et Walker Gordon Boyd en tant que gérants de la société sont acceptées avec effet au 21 mai 2010

- Mr. Mark Andrew Jenkins, domicilié au 15 Golden Square, W1F 9JG Londres, Royaume-Uni, né le 15 novembre 1957 est élu au poste de Gérant de la société avec effet au 21 mai 2010 et ce pour une durée indéterminée.

- Mr. Wim Rits, domicilié au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, né le 14 juin 1970 est élu au poste de Gérant de la société avec effet au 21 mai 2010 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010073665/18.

(100086241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Scarp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 144.323.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, actes civils le 12 mai 2010, LAC/2010/21330 et reçue par devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 6 mai 2010, acte n°173, **il a été prononcé la clôture de la liquidation** de la société SCARP S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au au 5, Avenue Gaston Diederich à Luxembourg.

Délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2010.

Référence de publication: 2010073669/18.

(100086222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Acoan S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 150.909.

—
Les actionnaires du ACOAN SA, SPF qui se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 16 juin 2010 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Ont accepté la démission de Madame Renée Aakrann-Fezzo, demeurant à 18 rue Gritt, L-6185 Gonderange, comme administrateur de la société.

Deuxième résolution

Ont désigné Monsieur Niels Aakrann, demeurant à 18 rue Gritt, L-6185 Gonderange, comme administrateur de la société pour 6 ans. Son mandat expirera à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ACOAN SA, SPF

Signature

Référence de publication: 2010074528/18.

(100086221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Société du Parking d'Esch-sur-Alzette, Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 4A, rue Notre Dame.
R.C.S. Luxembourg B 104.610.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 17 mai 2010

L'assemblée générale ordinaire a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, conformément à l'article 14 des statuts, nomme Monsieur Gustave Mootz, 35, route de Luxembourg, L-5752 Frisange, commissaire jusqu'à l'assemblée qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 8 juin 2010.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2010073679/15.

(100086213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Blue Coast Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 149.689.

Extrait de la résolution de l'actionnaire unique du 11 mai 2010

L'actionnaire unique décide de nommer avec effet immédiat comme Gérant de Classe A de la Société, pour une durée indéterminée, Monsieur Michael ROSEHILL, né à Cork en Irlande, le 8 avril 1960, avec adresse professionnelle, Chelsea House, West Gate, London W5 1DR.

Pour extrait conforme

Georges DASSONVILLE

Gérant de Classe B

Référence de publication: 2010074543/15.

(100086150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

DGG Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 132.593.

FERMETURE D'UNE SUCCURSALE

Extrait

décision:

- fermeture de la succursale luxembourgeoise "DGG Luxembourg", ayant son siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, suite à la clôture de la liquidation au 25 septembre 2001 de la société "Daniel GILLET s.c.p.r.l."

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010074593/14.

(100086202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

LuxStyle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 102.583.

M. Nacim Hamitouche

Par la présente, je vous prie de prendre bonne note de ma démission avec effet immédiat.

Clemency, le 01/03/2010.

M. Philippe DUVIVIER.

Référence de publication: 2010074734/10.

(100086306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Allida S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 151.748.

Les actionnaires du ALLIDA SA, SPF qui se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 16 juin 2010 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Ont accepté la démission de Madame Renée Aakrann-Fezzo, demeurant à 18 rue Gritt, L-6185 Gonderange, comme administrateur de la société.

Deuxième résolution

Ont désigné Monsieur Niels Aakrann, demeurant à 18 rue Gritt, L-6185 Gonderange, comme administrateur de la société pour 6 ans. Son mandat expirera à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALLIDA SA, SPF

Signature

Référence de publication: 2010074531/18.

(100086223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Boord-Laman S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 151.749.

Les actionnaires du BOORD-LAMAN SA, SPF qui se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 16 juin 2010 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Ont accepté la démission de Madame Renée Aakrann-Fezzo, demeurant à 18 rue Gritt, L-6185 Gonderange, comme administrateur de la société.

Deuxième résolution

Ont désigné Monsieur Niels Aakrann, demeurant à 18 rue Gritt, L-6185 Gonderange, comme administrateur de la société pour 6 ans. Son mandat expirera à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOORD-LAMAN SA, SPF

Signature

Référence de publication: 2010074544/18.

(100086215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

HRE Investment Holdings II-1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 214.273,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 138.715.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 11 juin 2010

L'associé unique de HRE Investment Holdings II-1 S.à.r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Hille-Paul Schut de ses fonctions de Gérant de la Société, avec effet au 27 avril 2010;
- de nommer Hans van de Sanden, né le 21 juin 1951 à Jutphaas (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) aux fonctions de Gérant de la Société avec effet au 27 avril 2010, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2010074683/17.

(100086297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Captiva Capital (Luxembourg) Partners II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 110.423.

—
Extrait rectificatif concernant les commissaires de la Société

Les gérants de la Société font remarquer que Claudine Schinker et Frederic Barzin, commissaires de la Société, font partie du Conseil de Surveillance.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2010074558/13.

(100086238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Captiva Capital (Luxembourg) Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 103.884.

—
Extrait rectificatif concernant les commissaires de la Société

Les gérants de la Société font remarquer que Claudine Schinker et Frederic Barzin, commissaires de la Société, font partie du Conseil de Surveillance.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2010074559/13.

(100086269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Captiva Capital Partners III S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 128.377.

—
Extrait rectificatif concernant les commissaires de la Société

Les gérants de la Société font remarquer que Claudine Schinker et Frederic Barzin, commissaires de la Société, font partie du Conseil de Surveillance.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2010074562/13.

(100086252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

HSH Investment Holdings FSO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 140.592.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 7 juin 2010

L'associé unique de HSH Investment Holdings FSO Sàrl (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Hille-Paul Schut, en tant que gérant de la Société, et ce avec effet au 27 avril 2010;
- de nommer Frederik Kuiper, né le 9 novembre 1974 à Utrecht, Pays Bas, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, avec effet au 27 avril 2010, et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2010074685/15.

(100086288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Elcoteq Network S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 102.654.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 17 juin 2010 au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et le Conseil d'administration subséquent ont renommé aux fonctions suivantes:

- Mr. Jouni HARTIKAINEN, demeurant Lüssiweg 47, CH-6300 Zug, Suisse en tant qu'Administrateur, Président du Conseil d'administration et délégué à la gestion journalière avec pouvoir de signature individuel,
- Mr. Mikko PUOLAKKA, demeurant Lüssiweg 47, CH-6300 Zug, Suisse en tant qu'administrateur,
- Mr Jean-Jacques BERNARD, demeurant au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en tant qu'administrateur.

Tous les mandats arriveront à échéance lors de la prochaine assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2010 a renouvelé le mandat du réviseur d'entreprises:

- KPMG Audit Sàrl, 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, RCS Luxembourg B 103.590.

Son mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 17 juin 2010.

Pour *ELCOTEQ NETWORK S.A.*

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2010074624/23.

(100086303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

LTG Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.088,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 144.560.

—
Extrait de la résolution de l'actionnaire unique du 12 mai 2010

L'actionnaire unique décide de nommer avec effet immédiat comme Gérant de Classe A de la Société, pour une durée indéterminée, Monsieur Michael ROSEHILL, né à Cork en Irlande, le 8 avril 1960, avec adresse professionnelle, Chelsea House, West Gate, London W5 1DR.

Pour extrait conforme

Georges DASSONVILLE

Gérant de Classe B

Référence de publication: 2010074750/15.

(100086147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

AES Principal Fund SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 153.844.

—
STATUTES

In the year two thousand ten, on the 24th day of June.

Before Us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

King's Investments B.V., a limited liability company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Claude Debussylaan 24, 1082MD Amsterdam, the Netherlands, registered with the Dutch trade register, under number 34372468,

here represented by Christoph Diesel, Rechtsanwalt, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal to him.

The said proxy, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the following articles of association (the Articles) of a public limited liability company (société anonyme) which it declares to establish as follows:

I. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There exists in respect of the subscribers and between all those who may become holders of shares (the Shareholders), a company in the form of a société anonyme qualifying as a société d'investissement à capital variable organised as a fonds d'investissement spécialisé pursuant to the law of February 13, 2007 relating to specialised investment funds, as amended from time to time (the 2007 Law) under the name of AES PRINCIPAL FUND SICAV-SIF (hereafter the Fund), governed by the Luxembourg law of 10 August 1915 relating to commercial companies, as amended (the 1915 Law), the 2007 Law and these Articles.

Art. 2. Duration. The Fund is established for an unlimited duration and shall end with the dissolution and liquidation of its last Compartment, or for any specific cause in the conditions set forth in the 2007 Law, the 1915 Law and/or these Articles.

Art. 3. Object.

3.1 The purpose of the Fund is to invest the funds available to it in any kind of assets eligible under the 2007 Law with the aim of spreading investment risks and affording its Shareholders the results of the management of its assets.

3.2 The Fund may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted under the 2007 Law.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Fund is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the board of directors of the Fund (hereafter the Board). The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Fund at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Fund, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

II. Share capital - Shares - Net asset value

Art. 5. Share Capital.

5.1 The share capital of the Fund shall be represented by partly or fully paid up shares (the Shares) of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Fund as defined in Article 12 hereof. The initial capital of the Fund is thirty one thousand euro (EUR 31,000) divided into thirty-one thousand (31,000) shares of no par value, entirely subscribed and fully paid-up.

5.2 The minimum capital of the Fund shall be one million two hundred fifty thousand euro (EUR 1,250,000). The Fund shall be required to establish this level of minimum capital within twelve months after the date on which the Fund has been registered as an undertaking for collective investment on the official list of specialised investment funds subject to the supervision of the Commission de Surveillance du Secteur Financier in accordance with the 2007 Law.

5.3 The Fund is authorised without any limitation to issue additional partly or fully paid up Shares at any time in accordance with Article 8 hereof at an offer price to be determined by the Fund, without having to reserve to the existing Shareholders a preferential right to subscription of the Shares to be issued.

Art. 6. Classes of Shares - Compartments.

6.1 The Fund may, at any time, establish different pools of assets, each constituting a separate compartment (each a Compartment), within the meaning of Article 71 of the 2007 Law (which may as the Fund may determine, be denominated in different currencies) as further set out in the issuing document (the document d'émission in the sense of the 2007 Law) of the Fund, as amended and updated from time to time (the Issuing Document). Each such pool of assets shall be invested pursuant to Article 3 hereof for the exclusive benefit of the Shareholders of the relevant Compartment. Each Compartment may have different specific features (including, but not limited to, specific fee structures, permitted investments, investment restrictions and distribution policies) as the Fund shall from time to time determine in respect of each Compartment. The terms and conditions shall each time be set forth in the Compartment Supplements (as defined below).

6.2 The Fund may, at any time, issue different classes of Shares (each a Class or Classes as appropriate), which carry different obligations inter alia with regard to the income and profit entitlements (distribution or capitalisation shares), redemption features, and/or fee and cost features or of the relevant investor. Those Shares shall be issued, in accordance with Article 8 hereof, on terms and conditions as shall be decided by the Fund.

6.3 The Fund is one single legal entity. However, by way of derogation to Article 2093 of the Luxembourg Civil Code, the assets of one given Compartment are only available for the satisfaction of the debts, obligations and liabilities, which are attributable to such Compartment. Amongst the Shareholders, each Compartment is treated as a separate entity.

6.4 For the purpose of determining the share capital of the Fund, the net assets attributable to each Compartment shall, if not denominated in euro, be converted into euro and the capital shall be the aggregate of the net assets of all the Compartments.

6.5 The Fund shall prepare consolidated accounts in euro.

Art. 7. Form of Shares.

7.1 The Fund shall issue Shares in registered form only.

7.2 All issued registered Shares of the Fund shall be registered in the register of Shareholders which shall be kept by the Fund or by one or more persons designated thereto by the Fund, and such register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Fund, the number of registered Shares held by him and the amount paid up on each fractional Share.

7.3 The inscription of the Shareholder's name in the register of Shareholders evidences his right of ownership on such registered Shares. The Fund will not issue certificates for such inscription, but each Shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

7.4 Transfer of registered Shares shall be achieved by making a written declaration of transfer, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act on their behalf and inscribing that transfer in the register of Shareholders. Subject to the provisions of Articles 7 and 11 hereof, any transfer of registered Shares shall be entered into the register of Shareholders; such inscription shall be signed by any officer of the Fund or by any other person duly authorised to do so by the Fund.

7.5 Shareholders shall provide the Fund with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered in the register of Shareholders.

7.6 In the event that a Shareholder does not provide an address, the Fund may permit a notice to this effect to be entered into the register of Shareholders and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Fund, or such other address as may be so entered by the Fund from time to time, until another address shall be provided to the Fund by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered in the register of Shareholders by means of a written notification to the Fund at its registered office, or at such other address as may be set by the Fund from time to time.

7.7 The Fund recognises only one owner per Share. If any Share is jointly owned or if the ownership of such Shares is disputed, all persons claiming a right to such Share must appoint a sole attorney to represent such shareholding in dealings with the Fund. The failure to appoint such attorney shall result in a suspension of all rights attached to such Shares. Moreover, in the case of joint Shareholders, the Fund reserves the right to pay any redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the Fund may consider to be the representative of all joint holders, or to all joint Shareholders together, in its absolute discretion.

7.8 The Fund may issue fractions of Shares up to four (4) decimals of a Share. Such fractional Shares shall not be entitled to vote, but shall be entitled to participate in the net assets and the distributions of the Compartment or, Class, respectively, in respect of which they have been issued on a pro rata basis.

7.9 Payments of dividends, if any, will be made to Shareholders by bank transfer or by cheque sent to their addresses as indicated in the register of Shareholders.

Art. 8. Issue of Shares.

8.1 The Fund is authorised, without limitation, at any time and for any period, to issue an unlimited number of fully or partly-paid Shares of no par value, in any Class (if any) and in any Compartment, without having to reserve to the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued.

8.2 The Fund may impose conditions on the issue of Shares (including without limitation the execution of such subscription documents and the provision of such information as the Fund may determine to be appropriate). Any conditions to which the issue of Shares may be submitted shall be detailed in the Compartment specific supplement to the Issuing Document (each a Compartment Supplement).

8.3 Unless otherwise specified in the relevant Compartment Supplement, the issue price of Shares to be issued is to be determined in accordance with the relevant Compartment Supplement.

8.4 Shares shall be issued to Well-Informed Investors (as defined in the Issuing Document) only upon acceptance of the subscription and payment of the issue price. The issue price must be received before the issue of Shares. The payment will be made under the conditions and within the time limits as determined by the Fund.

8.5 The Fund may agree to issue Shares in consideration for a contribution in kind, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from an independent auditor, which qualifies as a réviseur d'entreprises agréé.

8.6 The Fund may delegate to any duly authorised manager, officer or to any other duly authorised agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of any Shares to be issued and to deliver them.

Art. 9. Conversion of Shares. The conversion of Shares in a given Compartment into Shares of another Compartment, as well as within one Compartment, the conversion of Shares of one Class into Shares of another Class may be authorised on a Compartment by Compartment basis as set forth in the relevant Compartment Supplement. A conversion may be subject to such fees as determined in the relevant Compartment Supplement.

Art. 10. Redemption of Shares.

10.1 Unless otherwise provided for in the relevant Compartment Supplement, all the Shares are issued as redeemable Shares. While Shares may always be redeemed at the request of the Fund (pro rata from all Shareholders within a Compartment or as otherwise contemplated by the Issuing Document and/or the Compartment Supplement), Shares can only be redeemed by Shareholders to the extent allowed by and in accordance with the relevant Compartment Supplement.

10.2 The Fund must, upon serving a repurchase notice, repurchase the Shares of any Shareholder and such Shareholder shall be obliged to sell its Shares to the Fund at a price determined in accordance with the relevant Compartment Supplement, if the Shareholder ceases to qualify as a Well-Informed Investor.

10.3 No redemption of Shares may be made as a result of which the share capital of the Fund would fall below the minimum share capital amount required by the 2007 Law.

Art. 11. Restrictions on ownership of Shares.

11.1 The Fund may restrict or prevent the ownership of Shares in the Fund by any person, firm or corporate body, namely any person in breach of any law or requirement of any country or governmental authority and any person which is not qualified to hold such Shares (a Prohibited Person) by virtue of such law or requirement or if in the opinion of the Fund such holding may be detrimental to the Fund or if the holding of Shares by such person results in a breach of law or regulations whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Fund may become subject to laws (including without limitation tax laws) other than those of the Grand Duchy of Luxembourg.

11.2 "Prohibited Person" also includes any person which does not qualify as a well-informed investor within the meaning of the 2007 Law.

11.3 Unless otherwise provided for in the relevant Compartment Supplement, Shares are only transferable to transferees who qualify as Well-Informed Investors and subject, each time, to the prior approval of the Fund and any applicable laws and regulations. Any other transfer restrictions may be set forth in the relevant Compartment Supplement. A transfer of Shares will only be effective upon entry of the transferee's name in the register of Shareholders.

Art. 12. Calculation of the Net Asset Value.

12.1 The reference currency of the Fund is the euro. Each Compartment or Share Class may have a different reference currency.

12.2 The net asset value (the NAV) of each Compartment is expressed in the reference currency of the respective Compartment, as further described in the relevant Compartment Supplement.

12.3 The NAV is calculated by the administrative agent under the responsibility of the Fund, in accordance with the provisions of these Articles. For the avoidance of doubt, the Administrative Agent will rely upon the information provided by the Fund without any duty of further inquiry (except for obvious errors) for the purpose of the NAV calculation.

12.4 The NAV per Share is calculated at such frequency as set forth in the relevant Compartment Supplement and at least once a year.

12.5 The Fund reserves the right to suspend the determination of the NAV of the Fund, a Compartment, or a Share in the circumstances set forth in article 13 below.

12.6 For the purposes of relations between Shareholders, each Compartment is treated as a separate entity, generating without restriction its own contributions, capital gains and capital losses, fees and expenses. The Fund comprises a single legal entity. However in relation to third parties, in particular with respect to the Fund's creditors, each Compartment shall be exclusively responsible for all liabilities attributable to it.

12.7 The assets of the Fund shall include:

1. any non performing loan of any kind or nature;
2. all cash in hand, receivable or on deposit, including any interest accrued thereon;
3. any interest of any kind or nature in any undertaking for collective investment or assimilated entity, without any limitation as to its form or legal status, whether with or without legal personality;
4. all bills and notes payable on demand and any account due (including the proceeds of securities sold but not delivered);
5. all securities, shares, bonds, time notes, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants and other securities, money market instruments and similar assets owned or contracted for by the Fund;
6. all interest accrued on any interest-bearing assets, except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such assets;
7. all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Fund to the extent information thereon is reasonably available to the Fund;

8. the liquidating value of all forward contracts and all call or put options in which the Fund has an open position; and
9. all other assets of any kind and nature.

12.8 The value of such assets shall be determined at fair value with due regard to the following principles:

1. the non performing loans will be valued using a discounted cash flow methodology. The cash flows will be determined by subtracting from the future expected gross collections all expected loan specific costs (e.g. lawyer fees, judicial costs, court fees, brokerage fees, etc.) and all loan servicing costs. The future expected cash flows will be discounted using the rate of return used initially to price the non performing loan portfolio acquisition. The future expected gross collections are estimated by means of several variables, namely but not exclusively, the nominal non performing loan value, the value of eventual and existing collateral, default, ageing, judicial status, number of guarantors and other variables that may influence future expected gross collections but always according to best market practices;

2. the value of any cash on hand or deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof;

3. securities listed and traded primarily on one or more recognised securities exchanges shall be valued at their last known prices on the valuation date;

4. investments in underlying undertakings for collective investment are taken at their last official net asset value known in Luxembourg at the time of calculating the NAV of the relevant Compartment. If such price is not representative of the fair value of such assets, then the price shall be determined by the Fund on a fair value basis;

5. investments subject to bid and offer prices are valued at their mid-price, if not otherwise determined by the Fund;

6. unlisted securities for which over-the-counter market quotations are readily available (including listed securities for which the primary market is believed to be the over-the-counter-market) shall be valued at a price equal to the last reported price as supplied by recognised quotation services or broker-dealers; and

7. all other non-publicly traded securities, other securities or instruments or investments for which reliable market quotations are not available, and securities, instruments or investments which the Fund determines in its absolute discretion that the foregoing valuation methods do not fairly represent the fair value of such securities, instruments or investments, will be valued by the Fund either at their cost basis to the Compartment or in good faith using methods it considers appropriate.

8. any other assets of any kind or nature, including real estate assets, including instruments and techniques used for hedging purposes, will be valued at their fair market value having regard to applicable market standards as applied from time to time such as RICS Red Book standards or EVCA guidelines for valuation; for the purpose of determining the fair value of the assets under this item 8. the Fund may have regard to all factors that it reasonably considers relevant in relation to such assets; and

9. properties under construction shall be valued at cost until substantial completion upon which they will be valued on a fair market value basis in accordance with item 8.

12.9 Assets expressed in a currency other than the reference currency of the Compartment concerned respectively in Euro shall be converted on the basis of the rate of exchange ruling on the relevant valuation date. If such rate of exchange is not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the Fund.

12.10 The liabilities of the Fund shall include:

1. all loans, bills and accounts payable;

2. all accrued interest on loans (including accrued fees for commitment for such loans);

3. all known liabilities, present or future, including all matured contractual obligations for payment of money, including the amount of any unpaid distributions declared by the Fund;

4. an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the valuation day, as determined from time to time by the Fund, and other reserves (if any) authorised and approved by the Fund, as well as such amount (if any) as the Fund may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Fund; and

5. all other liabilities of whatsoever kind and nature reflected in accordance with Luxembourg generally accepted accounting principles.

In determining the amount of such liabilities the Fund shall, with due regard to the expenses borne by the Fund out of the fees it receives, if any, take into account all expenses payable by the Fund which shall include formation expenses, fees, expenses, disbursements and out-of-pocket expenses payable to the Custodian, its correspondents, the Administrative Agent as well as any other agent appointed by the Fund, the remuneration of any officers and their reasonable out-of-pocket expenses, insurance coverage and reasonable travelling costs in connection with Board meetings and committee meetings, fees and expenses for legal and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Fund with any governmental agencies or stock exchanges in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, licensing fees for the use of the various indexes, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, translating, printing, advertising and distributing the Issuing Document (whereby the cost of any Compartment Supplement is allocated to the relevant Compartment only), further explanatory sales documents,

periodical reports or registration statements, the costs of publishing the NAV and any information relating to the fair value of the Fund, the costs of printing certificates, if any, and the costs of any reports to Shareholders, the cost of convening and holding general meetings and committee meetings, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, transaction fees, the cost of publishing the issue and redemption prices, interests, bank charges and brokerage, postage, insurance, telephone and telex. The Fund may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount for yearly or other periods.

12.11 The assets and liabilities of different Compartments shall be allocated as follows:

1. the proceeds to be received from the issue of Shares of a Compartment shall be applied in the books of the Fund to the relevant Compartment;

2. where an asset is derived from another asset, such derived asset shall be applied in the books of the Fund to the same Compartment as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant Compartment;

3. where the Fund incurs a liability which relates to any asset of a particular Compartment or to any action taken in connection with an asset of a particular Compartment, such liability shall be allocated to the relevant Compartment;

4. upon the record date for determination of the Person entitled to any dividend declared on Shares of any Compartment, to the extent applicable, the assets of such Compartment shall be reduced by the amount of such dividends; and

5. in the case where any asset or liability of the Fund cannot be considered as being attributable to a particular Compartment, such asset or liability shall be allocated to all the Compartments pro rata to the NAV of the relevant Compartment or in such other manner as determined by the Board acting in good faith.

12.12 For the purposes of the NAV computation:

1. Shares of the Fund to be redeemed shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the Fund on the relevant valuation date and from such time and until paid by the Fund the price therefor shall be deemed to be a liability of the Fund;

2. Shares to be issued by the Fund shall be treated as being in issue as from the time specified by the Board on the valuation date and from such time and until received by the Fund the price therefor shall be deemed to be a debt due to the Fund;

3. all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the currency in which the NAV for the relevant Compartment is calculated shall be converted on the basis of the rate of exchange ruling on the relevant valuation date; and

4. where on any valuation date the Fund has contracted to:

a. purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Fund and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Fund;

b. sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Fund and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Fund,

provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such valuation date, then its value shall be estimated by the Fund.

Art. 13. Frequency and temporary suspension of the calculation of the net asset value per Share and of the issue, redemption and conversion of Shares.

13.1 Shares shall only be issued during the offering period or at such other periodicity as provided for in the relevant Compartment Supplement.

13.2 The Fund may temporarily suspend the determination of the net asset value per Share and the issue, redemption and conversion of Shares of any Compartment:

1. during any period when any of the principal stock exchanges or other markets on which any substantial portion of the investments of the Fund attributable to such Compartment from time to time is quoted or dealt in is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended, provided that such restriction or suspension affects the valuation of the investments of the Fund attributable to a Compartment quoted thereon; or

2. during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the Board as a result of which disposals or valuation of assets owned by the Fund attributable to such Compartment would be impracticable or detrimental to the Fund; or

3. during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments of such Compartment or the current price or values on any stock exchange or other market in respect of the assets attributable to such Compartment; or

4. when for any other reason the prices of any investments owned by the Fund attributable to any Compartment cannot promptly or accurately be ascertained; or

5. during any period when the Fund is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of the Shares of such Compartment or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition, of

investments or payments due on redemption of Shares cannot, in the opinion of the Fund, be effected at normal rates of exchange; or

6. if a resolution calling for the liquidation of the Fund has been adopted; or

7. if an underlying asset in which the Fund has invested in excess of ten percent (10%) of the NAV of the Fund suspends the calculation of the NAV of the relevant shares.

13.3 Any such suspension shall be notified as soon as possible to all Shareholders concerned. Where possible, all reasonable steps will be taken to bring a period of suspension to an end as soon as possible.

III. Administration and supervision

Art. 14. Board of directors.

14.1 Composition of the board of directors

1. The Company is managed by a board of directors (the Board) composed of at least three (3) members, who need not be shareholders.

2. The General Meeting appoints the directors and determines their number, remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible.

3. Directors may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the General Meeting.

4. If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative who represents such entity in its duties as a director. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if it had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

5. Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

6. If the office of a director becomes vacant, the majority of the remaining directors may fill the vacancy on a provisional basis until the final appointment is made by the next General Meeting.

14.2 Powers of the board of directors

1. All powers not expressly reserved to the shareholders by the 1915 Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

2. Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

3. The Board is authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or several directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fees and/or any other advantages granted to such directors during the relevant financial year.

14.3 Procedure

1. The Board must appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

2. The Board meets upon the request of the chairman or any two (2) directors, at the place indicated in the notice which, in principle, is in Luxembourg.

3. Written notice of any meeting of the Board must be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which should be set forth in the notice of the meeting.

4. No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

5. A director may grant a power of attorney to any other director in order to be represented at any meeting of the Board.

6. The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the directors present or represented. The chairman has a casting vote in the event of tie. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman or all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

7. Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

8. Circular resolutions signed by all the directors are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

9. Any director having an interest conflicting with that of the Company in a transaction carried out otherwise than under normal conditions in the ordinary course of business, must advise the Board thereof and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in these deliberations.

A special report on the relevant transactions is submitted to the shareholders before any vote, at the next General Meeting.

14.4 The transactions entered into by the Company may be recorded in minutes and, unless carried out under normal conditions in the ordinary course of business, must be so recorded when entered with its sole director having a conflicting interest.

14.5 The directors may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

Art. 15. Corporate Signature.

15.1 The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) directors.

15.2 The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

Art. 16. Delegation of Powers.

16.1 The Board may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Fund deems necessary for the operation and management of the Fund or any Compartment. Such appointments may be cancelled at any time by the Board. The officers need not be Shareholders of the Fund. Unless otherwise stipulated by these Articles, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the Board. The Board may furthermore appoint other agents, who need not be members of the Board and who will have the powers determined by the Board.

16.2 The Board may create from time to time one or several committees composed of members of the Board and/or external persons and to which it may delegate powers and roles as appropriate.

Art. 17. Investment Policies and Restrictions.

17.1 The Board, based upon the principle of risk diversification and in accordance with the Issuing Document, has the power to determine the investment policies and strategies of each Compartment of the Fund and the course of conduct of the management and business affairs of the Fund, within the restrictions as shall be set forth by the Board in compliance with applicable laws and regulations.

17.2 The Fund may employ for each Compartment techniques and instruments relating to transferable securities, currencies or any other financial assets or instruments in the context of its investment policy or for the purpose of hedging or efficient portfolio management.

Art. 18. Conflict of Interests.

18.1 No contract or other transaction between the Fund and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the member of the Board is interested in, or is a manager, associate, officer or employee of such other company or firm. Any member of the Board who serves as a manager, officer or employee of any company or firm, with which the Fund shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

18.2 In the event that any member of the Board may have in any transaction of the Fund an interest different to the interests of the Fund, such manager or officer shall make known to the Board such conflict of interest and shall not consider or vote on any such transaction and such transaction, and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of Shareholders.

18.3 The term «conflict of interests», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the sponsor, the investment manager, the custodian, the distributors as well as any other person, company or entity as may from time to time be determined by the Board on its discretion.

Art. 19. Indemnification.

19.1 The Fund may indemnify any Board or committee member and his heirs, executors and administrators against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer or committee member of the Fund or, at its request, of any other company of which the Fund is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or wilful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Fund is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

19.2 The Board may decide that expenses effectively incurred by any Board member or committee member in accordance with this Article may be advanced to the indemnified officer, provided that this officer will repay the advanced amounts if it is ultimately determined that he has not met the standard of care for which indemnification is available.

19.3 The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which any officer may be entitled.

Art. 20. Auditor.

20.1 The accounting data related in the annual report of the Fund shall be examined by an auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the Board and remunerated by the Fund.

20.2 The auditor shall fulfil the duties prescribed by the 2007 Law.

IV. General meetings**Art. 21. Powers.**

21.1 The general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Fund.

21.2 Its resolutions shall be binding upon all the Shareholders of the Fund. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Fund.

Art. 22. Annual General Meetings of Shareholders.

22.1 The annual general meeting of Shareholders shall be held on the second Tuesday of the month of June of each year at 10.00 a.m. (Luxembourg time) and for the first time on 2011. If this date is not a business day, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

22.2 The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances beyond the scope of the Fund's or of its Shareholders' control will so require.

Art. 23. Other General Meetings of Shareholders. The Board may convene other general meetings of Shareholders. Shareholders representing one tenth of the share capital may also request the Board to call a general meeting of Shareholders. Such other general meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of the meeting.

Art. 24. Procedure.

24.1 The general meetings of Shareholders shall be convened by the Board pursuant to a notice setting forth the agenda and sent to the Shareholders by registered letter at least eight calendar days prior to the meeting. If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of the meeting.

24.2 Notices to Shareholders may be mailed by registered mail only.

24.3 The Board may determine all other conditions, which must be fulfilled by the Shareholders in order to attend a general meeting of Shareholders.

24.4 The chairman of the Board shall preside at all general meetings of Shareholders, but, in his absence, the general meeting of Shareholders may appoint a director or any other person as chairman pro tempore, by vote of a majority of Shares present or represented at any such meeting. The chairman of such meeting of Shareholders shall designate a secretary who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the general meeting of Shareholders as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the chairman.

Art. 25. Vote.

25.1 The business transacted at any meeting of the Shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by Luxembourg law) and business incidental to such matters.

25.2 Each Share in whatever Compartment is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles. Only full Shares are entitled to vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who needs not to be a Shareholder and who may be a director of the Fund.

25.3 Unless otherwise provided by Luxembourg law or herein, resolutions of the general meeting of Shareholders are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

25.4 Any resolution of the general meeting of Shareholders affecting the rights of the holders of Shares of any Compartment vis-à-vis the rights of the holders of Shares of any other Compartment, shall be subject in respect of each Compartment to the quorums and majority requirements described in article 33 hereof.

Art. 26. General Meetings of Compartment(s).

26.1 The Shareholders of any Compartment may hold, at any time, general meetings of Shareholders to decide on any matter, which relates exclusively to such Compartment.

26.2 The provisions of article 25, paragraphs 1, 2 and 3 as well as article 24, paragraphs 1 and 2 shall apply to such Compartment specific general meetings of Shareholders. Unless otherwise provided for by Luxembourg law or herein, resolutions of the general meeting of Shareholders of a Compartment are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

Art. 27. Term, Liquidation and amalgamation of Compartments.

27.1 The Fund has been established for an unlimited duration and shall end with the dissolution and liquidation of its last Compartment, or for any specific cause in the conditions set forth in the 2007 Law, the 1915 Law and/or these Articles.

27.2 The Compartments may be created for any undetermined period or for a fixed period as provided for in the relevant Compartment Supplements. If a Compartment is created for a fixed period, it will terminate automatically on its maturity date provided for in the relevant Compartment Supplements.

27.3 The Board may decide to liquidate one Compartment if the net assets of such Compartment have decreased to, or have not reached, an amount determined by the Board to be the minimum level for such Compartment to be operated in an economically efficient manner or if a change in circumstances relating to the Compartment concerned would justify such liquidation. Any Shareholders will be notified by the Fund of any decision to liquidate the relevant Compartment prior to the effective date of the liquidation and the notice will indicate the reasons for, and the procedures of, the liquidation operations.

27.4 Unless otherwise provided for in the relevant Compartment Supplement, the Shareholders of the Compartment concerned may request the redemption, free of charge, of their Shares upon or prior to the liquidation by application of the applicable liquidation NAV as determined by the Board. Assets which cannot be distributed to their beneficiaries upon the close of liquidation of the Compartment concerned will be deposited with the Custodian for a period of nine (9) months starting at the decision to liquidate. Such a nine (9) month period may be extended with the prior approval of the CSSF in special circumstances. After such time, the assets will be deposited with the Caisse des Consignations on behalf of their beneficiaries.

27.5 Unless otherwise provided for in the relevant Compartment Supplement, the Board or, as the case may be, the general meeting of the Shareholders, may decide to terminate one Compartment by contributing its assets and liabilities into another existing or new Compartment or into another existing or new collective investment scheme or an assimilated entity.

27.6 The Board or, as the case may be, the general meeting of the Shareholders may also organise the amalgamation of two or more Compartments into an existing or a new Compartment.

27.7 The Board may also organise the amalgamation of two or more Classes within a Compartment.

Art. 28. Consolidation/Splitting. The Board may decide to consolidate or split the Shares of a Compartment within a given Share Class. The Shareholders will be notified by the Board and will benefit from a one (1) month period to redeem their Shares free of charge.

V. Accounting year - Distributions

Art. 29. Accounting Year.

29.1 The accounting year of the Fund shall commence each year on the first (1) of January and shall terminate on the thirty-first (31) of December of the same year.

29.2 The first accounting year of the Fund will commence on the date of incorporation of the Fund and terminate on the thirty-first (31) December 2010.

Art. 30. Distributions.

30.1 Distributions shall be paid in accordance with any order of payments set forth in the Issuing Document and more particularly as set forth in respect of each Compartment in the Compartment Supplements. The general meeting of Shareholders in respect of each Compartment, within the limits provided for by Luxembourg law, shall determine how the profits, if any, of the Fund shall be treated, and from time to time may declare dividends, provided, however, that the capital of the Fund does not fall below the prescribed minimum Share capital.

30.2 The Board may in its discretion decide to pay interim dividends at any point in time unless otherwise provided for in the Issuing Document and, more in particular, as set forth in the Compartment Supplements.

30.3 Distributions shall be paid in Euro or in the base currency of a Compartment or Share Class and at such time and place that the Board shall determine from time to time.

30.4 No interest shall be paid on a dividend declared by the Fund and kept by it at the disposal of its beneficiary.

30.5 A dividend declared but not paid on a Share cannot be claimed by the holder of such Share after a period of five (5) years from the notice given thereof, unless the Board has waived or extended such period in respect of all Shares, and shall otherwise revert after expiry of the period to the relevant Compartment of the Fund. The Board shall have power from time to time to take all steps necessary and to authorize such action on behalf of the Fund to perfect such reversion.

Art. 31. Custodian.

31.1 The Fund shall enter into a custodian agreement with a banking institution as defined by the law of 5 April 1993 on the financial sector (herein referred to as the Custodian).

31.2 The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the 2007 Law.

31.3 If the Custodian wishes to retire, the Board shall use its best endeavours to find a successor Custodian within two months of such retirement. The Board may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed in to act in its place.

Art. 32. Dissolution.

32.1 The Fund may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in article 33 hereof.

32.2 Whenever the share capital falls below the two thirds of the minimum capital indicated in article 5 hereof, the question of the dissolution of the Fund shall be referred to the general meeting of Shareholders by the Board. The general meeting of Shareholders, for which no quorum shall be required, shall decide by a simple majority of the votes of the Shares present and represented at the meeting.

32.3 The question of the dissolution of the Fund shall further be referred to the general meeting of Shareholders whenever the share capital falls below one fourth of the minimum Share capital set by article 5 hereof; in such an event, the general meeting of Shareholders shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by the votes of the Shareholders holding one fourth of the Shares represented at the meeting.

32.4 The meeting must be convened so that it is held within a period of forty (40) days from the discovery that the net assets of the Fund have fallen below two thirds or one fourth of the legal minimum, as the case may be.

32.5 In the event of a dissolution of the Fund, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of Shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. The operations of liquidation will be carried out pursuant to law.

32.6. The net proceeds of liquidation corresponding to each Compartment shall be distributed by the liquidators to the holders of Shares of each Compartment in proportion to their holding in the respective Compartments.

32.7. Any liquidation proceeds that cannot be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the liquidation will be deposited with the Custodian for a period of nine (9) months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto.

Art. 33. Amendments to the Articles of Association. These Articles may be amended by a general meeting of Shareholders subject to the quorum requirements provided for by the 1915 Law.

Art. 34. Statement. Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing persons or Shareholders also include corporations, partnerships, associations and any other organised group of persons whether incorporated or not.

Art. 35. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and the 2007 Law.

Transitory dispositions

1. The first accounting year begins on the date of incorporation of the Fund and will end on 31 December 2010.
2. The first annual general meeting of Shareholders will be held in 2011.

Subscription and Payment

The subscriber has subscribed for thirty-one thousand (31,000) Shares, resulting in the payment of thirty-one thousand euro (EUR 31,000):

King's Investments B.V.	31,000 Shares
Total:	31,000 Shares

The Shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (31,000 Euro) is from now on at the free disposal of the Fund, evidence of which was given to the undersigned notary.

The subscriber declared that upon determination by the Board, pursuant to the Articles, of the various Compartments that the Fund may have, the Board will elect the Compartment and Class or Classes of Shares to which the Shares subscribed shall pertain.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Fund as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,800.-.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Fund, the sole Shareholder resolved as follows:

First resolution

The following persons are appointed as directors for a period ending at the annual general meeting of the Shareholders to be held in 2016:

- Marco Pinheiro, director born in Amsterdam, the Netherlands on 26 June 1969 with professional address in Av. Dugue de Loulé, 106-2, 1050-093 Lisbon, Portugal, chairman of the Board;
- Franquelim Alves, director, born in Tomar, Portugal on 16 November 1954 with professional address in Av. Dugue de Loulé, 106-2, 1050-093 Lisbon, Portugal; and

- Jean de Courrèges, director, born in Toulouse, France on 16 December 1952 with professional address in 14, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The registered office of the Fund is set at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This deed having been read to the proxyholder of the appearing party, the said appearing party signed together with Us, the notary, this original deed.

Follows the french translation:

L'année deux mille dix, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

King's Investments B.V., une société à responsabilité limitée constitué d'après les lois de Pays-Bas, ayant son siège social au Claude Debussylaan 24, 1082MD Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée auprès du registre du Pays-Bas, sous le numéro 34372468.

représentée par Christoph Diesel, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er} . Dénomination. Il existe pour les souscripteurs et entre tous ceux qui pourraient devenir propriétaires d'actions (les Actionnaires), une société en la forme d'une société anonyme remplissant les conditions d'une société à capital variable organisée comme un fonds d'investissement spécialisé d'après la loi du 13 février 2007 concernant les fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée (la Loi de 2007) sous le nom de AES PRINCIPAL FUND SICAV-SIF (ci-après le Fonds) régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915), la Loi de 2007 et les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Durée. Le Fonds est constitué pour une durée indéterminée et se terminera avec la dissolution et liquidation de son dernier Compartiment, ou pour toute autre raison spécifique dans les conditions décrites par la Loi de 2007, la Loi de 1915 et/ou ces Statuts.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet du Fonds est d'investir les fonds à sa disposition dans toutes sortes d'actifs éligibles d'après la Loi de 2007 dans le but de diversifier les risques d'investissement et d'offrir à ses Actionnaires les résultats de la gestion de ses actifs.

3.2. Le Fonds peut prendre toutes mesures et mener toutes transactions qu'il estime utiles pour la réalisation et le développement de son objet au sens le plus large selon la Loi de 2007.

Art. 4. Siège social.

4.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

II. Capital - Actions - Valeur nette d'inventaire

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social du Fonds est représenté par des actions partiellement ou entièrement libérées (les Actions) sans valeur nominale et doit à tout moment être égal au total des actifs nets du Fonds comme défini à l'Article 12 ci-dessous. Le capital social initial du Fonds est trente et un mille euros (EUR 31.000) divisé en trente et un mille (31.000) Actions sans valeur nominale, totalement souscrites et libérées.

5.2. Le capital minimal du Fonds doit être de un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000). Le Fonds doit avoir atteint ce niveau de capital endéans douze (12) mois après la date à laquelle le Fonds a été agréé comme organisme de placement collectif sur la liste officielle des fonds d'investissement spécialisés soumise à la supervision de la Commission de Surveillance du Secteur Financier conformément à la Loi de 2007.

5.3. Le Fonds est autorisé à n'importe quel moment et sans limitation à émettre de nouvelles Actions partiellement ou totalement libérées conformément à l'article 8 ci-dessous à un prix à déterminer par le Fonds, dans avoir à réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des Actions à émettre.

Art. 6. Classes d'Actions - Compartiments.

6.1. Le Fonds peut, à n'importe quel moment, établir différents ensembles d'actifs, chacun constituant un compartiment séparé (chacun un Compartiment), conformément à l'article 71 de la Loi de 2007 (qui pourront, par décision du Fonds, être établis dans différentes devises) comme expliqué plus amplement dans le document d'émission (dans le sens de la Loi de 2007) du Fonds, tel que modifié et mis à jour (le Document d'Emission). Chaque ensemble d'actifs devra être investi conformément à l'Article 3 ci-dessus pour le bénéfice exclusif des Actionnaires du Compartiment concerné. Chaque Compartiment peut avoir différentes caractéristiques (y compris, mais sans y être limité, des structures différentes de rémunération, investissements autorisés, restrictions d'investissement et politique de distribution) tel que le Fonds peut le déterminer de temps à autres pour chaque Compartiment. Les termes et conditions devront à chaque fois être précisés dans les Suppléments du Compartiment (tels que définis ci-dessous).

6.2. Le Fonds peut, à tout moment, émettre différentes classes d'Actions (une Classe ou des Classes), auxquelles pourront être attachés différents droits et obligations entre autres en ce qui concerne les droits aux profits et aux revenus (actions de distribution ou de capitalisation), les caractéristiques de rachat et/ou de frais et coûts ou les investisseurs éligibles. Ces Actions devront être émises, conformément à l'Article 8 ci-dessous, d'après les termes et conditions décidés par le fonds.

6.3. Le Fonds est une entité juridique unique. Cependant, par dérogation à l'article 2093 du Code Civil luxembourgeois, les actifs d'un Compartiment donné ne sont disponibles qu'aux fins de satisfaire les dettes, les obligations et engagements se rapportant à ce Compartiment. Entre Actionnaires, chaque Compartiment est traité comme une entité distincte.

6.4. Dans le but de déterminer le capital social du Fonds, les actifs nets attribuables à chaque Compartiment devront, s'ils ne sont pas dénommés en euro, être convertis en euro et le capital devra correspondre à l'agrégat net des actifs nets de tous les Compartiments.

6.5. Le Fonds devra préparer des comptes consolidés en euro.

Art. 7. Forme des Actions.

7.1. Le Fonds émettra uniquement des Actions sous forme nominative.

7.2. Toutes les Actions émises par le Fonds seront inscrites dans un registre des Actions qui sera tenu par Le Fonds et par une ou plusieurs personnes désignées dans ce but par le Fonds, et ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'Actions nominatives, son lieu de résidence ou son domicile élu comme indiqué au Fonds, ainsi que le nombre d'Actions nominatives qu'il détient et le montant libéré sur chaque fraction d'Action.

7.3. L'inscription du nom d'un Actionnaire au registre des Actions établira son droit de propriété sur ces Actions nominatives. Le Fonds n'émettra normalement pas de certificats concernant cette inscription mais chaque Actionnaire recevra une confirmation écrite de son actionnariat.

7.4. Le transfert d'Actions nominatives se réalisera par une déclaration de transfert écrite, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par toute personne détenant des pouvoirs pour agir en leur nom et inscrire ce transfert au registre des Actionnaires. Sous réserve des dispositions des Articles 7 et 11 ici, tout transfert d'Actions nominatives devra être inscrit dans le registre des Actionnaires; une telle inscription devra être signée par un représentant du Fonds ou par toute personne dûment autorisée par le Fonds à cet effet.

7.5. Les Actionnaires fourniront au Fonds une adresse à laquelle toutes les communications et notices pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des Actions.

7.6. Au cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse, le Fonds peut en faire mention au registre des Actions, et l'adresse de l'Actionnaire sera considérée comme celle du siège social du Fonds, ou à toute autre adresse inscrite par le Fonds de temps à autre, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie au Fonds par cet Actionnaire. Un Actionnaire peut, à tout moment, modifier l'adresse telle que mentionnée au registre des Actions par notification écrite envoyée au siège social du Fonds ou à toute autre adresse fixée de temps à autre par le Fonds.

7.7. Le Fonds ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues conjointement ou si la propriété de cette/ces Action(s) est contestée, toutes les personnes invoquant un droit sur cette/ces Action(s)

devront désigner un mandataire unique pour représenter cet actionnariat vis-à-vis du Fonds. Le Fonds peut suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette/ces Action(s) jusqu'à ce qu'un tel mandataire soit régulièrement désigné. Dans le cas où une Action est enregistrée au nom de plusieurs Actionnaires, le Fonds se réserve le droit de payer tous droits de rachat, distributions ou autres paiements au premier propriétaire inscrit, que le Fonds peut traiter comme représentant de tous les copropriétaires, ou a tous les copropriétaires ensembles, à sa discrétion absolue.

7.8. Le Fonds peut décider d'émettre des fractions d'Actions jusqu'à la quatrième (4) décimale. Ces fractions d'Actions ne donneront pas de droit de vote mais donneront le droit de participer de façon proportionnelle aux actifs nets se rapportant à la Classe d'Actions ou au Compartiment concerné et pour lequel elles ont été émises au pro rata.

7.9. Les paiements de dividendes aux Actionnaires seront effectués, le cas échéant, par virement bancaire ou par chèque envoyés à leur adresse mentionnée dans le registre des Actions.

Art. 8. Emission d'Actions.

8.1. Le Fonds est autorisé, sans limitation, à tout moment et pour n'importe quelle période, à émettre un nombre illimité d'Actions sans valeur nominale, totalement ou partiellement libérées, dans n'importe quelle Classe (le cas échéant) et dans n'importe quel Compartiment, sans avoir à réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des Actions à émettre.

8.2. Le Fonds peut imposer des conditions pour l'émission d'Actions (y compris sans limitation l'exécution des documents de souscription et la fourniture des informations que le Fonds détermine comme étant appropriés). Toutes conditions auxquelles l'émission d'Actions peut être soumise doivent être détaillées dans le supplément spécifique du Compartiment dans le Document d'Émission (chacun un Supplément du Compartiment).

8.3. A moins qu'il n'en soit décidé autrement dans le Supplément du Compartiment concerné, le prix d'émission des Actions à émettre doit être déterminé conformément au Supplément du Compartiment concerné.

8.4. Les Actions doivent être émises au profit d'Investisseurs Avertis (comme défini dans le Document d'Émission) seulement sur acceptation de la souscription et paiement du prix d'émission. Le prix d'émission doit être reçu avant l'émission d'Actions. Le paiement sera fait d'après les conditions et dans les limites de temps fixées par le Fonds.

8.5. Le Fonds peut accepter d'émettre des Actions en contrepartie d'un apport en nature, conformément aux conditions imposées par la loi luxembourgeoise, en particulier l'obligation de délivrer un rapport d'évaluation d'un auditeur indépendant, qui est qualifié comme réviseur d'entreprise agréé.

8.6. Le Fonds peut déléguer à tout administrateur, directeur autorisé ou à tout autre agent dûment autorisé le pouvoir d'accepter des souscriptions, de recevoir le paiement du prix de toutes Actions devant être émises et de les délivrer.

Art. 9. Conversion d'Actions. La conversion des Actions d'un Compartiment donné en Actions d'un autre Compartiment ou au sein d'un même Compartiment, la conversion d'Actions d'une Classe en Actions d'une autre Classe peut être autorisée Compartiment par Compartiment tel que décrit dans le Supplément du Compartiment concerné. Une conversion peut être soumise à des frais tels que précisés dans le Supplément du Compartiment concerné.

Art. 10. Rachat d'Actions.

10.1. Sauf s'il en est disposé autrement dans le Supplément du Compartiment concerné, toutes les Actions sont émises comme étant rachetables. Tandis que les Actions peuvent toujours être rachetées à l'initiative du Fonds (au pro rata des Actionnaires dans un Compartiment ou tel que précisé autrement dans le Document d'Émission et/ou le Supplément du Compartiment), les Actions ne peuvent être rachetées par les Actionnaires que dans la mesure permise et conformément au Supplément du Compartiment concerné.

10.2. Le Fonds peut, sur envoi d'un avis de rachat, racheter les Actions de tout Actionnaire et cet Actionnaire est obligé de vendre ses Actions au Fonds à un prix déterminé conformément au Supplément du Compartiment concerné, si l'Actionnaire cesse d'être un Investisseur Averti.

10.3. Aucun rachat d'Action ne peut être fait s'il a pour effet de faire tomber le capital social du Fonds en dessous du capital social minimum tel que requis par la Loi de 2007.

Art. 11. Restrictions à la possession d'Actions.

11.1. Le Fonds peut restreindre ou prévenir la possession d'Actions dans le Fonds par toute personne, firme ou personne morale, à savoir toute personne en rupture de toute loi ou condition d'un pays ou autorité gouvernementale et toute personne qui n'est pas qualifiée pour posséder de telles Actions (une Personne Prohibée) en vertu d'une telle loi ou condition ou si selon l'opinion du Fonds une telle possession pourrait nuire au Fonds ou si la possession d'Actions par une telle personne résulte en une rupture de la loi ou des règles luxembourgeoises ou étrangères, ou s'il en découlait la soumission du Fonds à des lois (y compris, mais sans limitation, des lois fiscales) autres que celles du Grand Duché de Luxembourg.

11.2. La notion de « Personne Prohibée » inclut aussi toute personne qui ne se qualifie pas comme étant un investisseur averti au sens de la Loi de 2007.

11.3. Sauf s'il en est disposé autrement dans le Supplément du Compartiment concerné, les Actions ne sont transférables qu'à des cessionnaires qui répondent aux conditions des Investisseurs Avertis et sous réserve à chaque fois de l'accord préalable du Fonds et toute loi ou règle applicable. Toutes autres restrictions au transfert peuvent être précisées

dans le Supplément du Compartiment concerné. Un transfert d'Actions ne sera effectif qu'au moment de l'inscription du nom du cessionnaire dans le registre des Actionnaires.

Art. 12. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire.

12.1. La devise de référence du Fonds est l'euro. Chaque Compartiment ou Classe d'Action peut avoir une devise de référence différente.

12.2. La valeur nette d'inventaire (la VNI) de chaque Compartiment est exprimée dans la devise de référence du Compartiment concerné, comme précisé plus amplement dans le Supplément du Compartiment concerné.

12.3. La VNI est calculée par l'agent administratif sous la responsabilité du Fonds, conformément aux stipulations de ces Statuts. Pour éviter tout doute, l'Agent Administratif se reposera sur les informations fournies par le Fonds sans aucun devoir d'enquête supplémentaire (sauf pour des erreurs évidentes) pour le calcul de la VNI.

12.4. La VNI par Action est calculée à la fréquence déterminée dans le Supplément du Compartiment concerné et au moins une fois par an.

12.5. Le Fonds se réserve le droit de suspendre la détermination de la VNI du Fonds, un Compartiment ou une Classe dans les circonstances de l'Article 13 ci-dessous.

12.6. En ce qui concerne les relations entre les Actionnaires, chaque Compartiment est traité comme une entité séparée, créant sans restriction ses propres contributions, gains et pertes en capital, frais et dépenses. Le Fonds comprend une seule entité légale. Cependant, dans ses rapports avec les tiers, en particulier en ce qui concerne les créanciers du Fonds, chaque Compartiment sera exclusivement responsable pour les pertes qui lui sont attribuables.

12.7. Les Actifs du Fonds doivent comprendre:

1. tout prêt sans performance de quelque nature ou sorte que ce soit
2. tous les avoirs en espèces, à recevoir ou en dépôt, y compris tout intérêt couru s'y rapportant;
3. toute participation de quelque nature ou sorte que ce soit dans tout organisme de placement collectif ou entité assimilée, sans limitation quant à sa forme ou statut légal, avec ou sans personnalité juridique;
4. toutes les créances et les effets payables sur demande et tout compte dû (y compris le montant de titres vendus mais non livrés);
5. tous les titres, actions, obligations, billets à terme, titres obligataires, droits de souscription, warrants et toutes autres sortes de titres, instruments du marché monétaire et capitaux assimilés dus ou contractés en faveur du Fonds;
6. tous les intérêts courus attachés aux éléments d'actifs porteurs d'intérêts, excepté si ces intérêts sont inclus ou reflétés dans le montant principal de ces actifs;
7. tous les dividendes en action, dividendes en espèces et les distributions en espèces à recevoir par le Fonds pour autant que les informations y afférentes soient raisonnablement mises à la disposition du Fonds;
8. la valeur de liquidation de tous les contrats à terme ainsi que des options d'achat et des options de vente dans lesquelles le Fonds, a une position ouverte; et
9. tous autres éléments d'actifs de quelque nature que ce soit.

12.8. La valeur de ces actifs sera déterminée à la juste valeur en tenant compte des principes suivants:

1. les prêts sans performance seront évalués en utilisant une méthode de flux de caisse au rabais. Les flux de caisse seront déterminés en soustrayant des levées futures brutes attendues tous les coûts spécifiques attendus des prêts (par exemple frais d'avocat, coûts judiciaires, frais de tribunal, frais de courtage, etc.) et tous les coûts de service des prêts. Les flux de caisse futurs attendus seront rabaisés en utilisant le taux de retour utilisé à l'origine pour fixer le prix d'acquisition du portefeuille de prêts sans performance. Les levées futures brutes attendues sont estimées par le biais de plusieurs variables, en particulier mais pas exclusivement la valeur nominale du prêt sans performance, la valeur des garanties existantes et éventuelle, le défaut, la prise d'âge, le statut judiciaire, le nombre de cautions et autres variables qui peuvent influencer les levées brutes futures attendues mais toujours en accord avec les meilleures pratiques du marché;
2. la valeur de tous les avoirs en caisse ou dépôt, créances, bons et acomptes à recevoir, dépenses avancées, distributions en espèces et intérêts déclarés ou échus susmentionnés et non encore encaissés seront considérés pour leur montant total, à moins qu'un tel montant soit peu susceptible d'être payé ou reçu en totalité, auquel cas la valeur en sera réduite par une remise considérée comme appropriée et reflétant la réalité;
3. les titres cotés en bourse et négociés principalement sur un ou plusieurs marchés reconnus seront évalués à leur dernier prix de marché connu le jour de la date d'évaluation;
4. les investissements dans les organismes de placement collectif sous-jacents sont pris à leur dernière valeur nette d'inventaire officielle connue à Luxembourg au moment du calcul de la VNI du Compartiment concerné. Si un tel prix n'est pas représentatif de la juste valeur des actifs, alors le prix sera déterminé par l'Associé Commandité sur la base de la juste valeur;
5. les investissements soumis à des enchères et offres de prix sont évalués à leur prix moyen, s'il n'en est pas décidé autrement par le Fonds;

6. les titres non cotés pour lesquels des cotations sur les marchés de gré à gré sont aisément disponibles (incluant les titres cotés pour lesquels le marché primaire est supposé être un marché de gré à gré) seront évalués à un prix équivalent au dernier prix connu fournis par les services de cotations reconnus ou les courtiers;

7. tous les autres titres non cotés en bourse, les autres titres, instruments ou investissements pour lesquels des cotations sur un marché sérieux n'est pas disponible, les titres, les instruments ou investissements pour lesquels le Fonds détermine discrétionnairement que les méthodes d'évaluation précitées ne représentent pas la juste valeur de ces titres, instruments ou investissements seront évalués par le Fonds soit sur base du coût pour le Compartiment, soit de bonne foi en utilisant les méthodes considérées comme appropriées;

8. tous autres actifs de quelque nature ou sorte que ce soit, y compris des immeubles, y compris des instruments et techniques utilisés pour des opérations de couverture, seront évalués à leur juste valeur de marché au vu des standards du marché applicables comme appliqués de temps à autres comme les standards de RICS Red Book ou les règles de guidance de l'EVCA pour l'évaluation; pour la détermination de la juste valeur des actifs sous ce point 8., le Fonds peut prendre en considération tous les facteurs qu'il considère raisonnablement comme utiles en rapports avec de tels actifs; et

9. les propriétés en construction seront évaluées au coût jusqu'à achèvement significatif où elles seront alors évaluées sur la base de la juste valeur de marché conformément au point 8.

12.9. Les actifs exprimés dans une devise autre que la devise de référence du Compartiment concerné ou en Euro devront être convertis sur la base du taux de change en vigueur à la date d'évaluation concernée. Si un tel taux n'est pas disponible, le taux de change sera déterminé de bonne foi par ou en fonction de procédures établies par le Fonds.

12.10. Le passif du Fonds comprend:

1. tous les prêts, effets et comptes à payer;
2. tous les intérêts échus sur les prêts (y compris les commissions à avancer pour l'engagement de tels prêts);
3. toutes les dettes connues, présentes ou futures, notamment toutes les obligations contractuelles échues pour le paiement d'une somme d'argent incluant le montant de toutes distributions non encore payées déclaré par le Fonds;
4. une provision appropriée pour les impôts futurs sur le capital et les revenus jusqu'au jour d'évaluation, telle que déterminée de temps à autre par le Fonds, et les autres réserves (s'il y en a) autorisées et approuvées par le Fonds, ainsi que tout montant (s'il y en a) que le Fonds pourrait considérer comme approprié en raison des responsabilités probables du Fonds;
5. tous les autres engagements de quelque sorte et nature que ce soit, conformément aux principes comptables généralement admis.

Pour la détermination du montant de ce passif, le Fonds devra, au vu des dépenses à la charge du Fonds déduites de sa commission de gestion, le cas échéant, prendre en compte toutes les dépenses à payer par le Fonds qui incluront les frais d'établissement, commissions, dépenses, décaissements, débours à payer à ses comptables, au dépositaire et à ses correspondants, l'Agent Administratif ainsi qu'à tout autre agent employé par le Fonds, la rémunération des administrateurs et leurs frais raisonnables, polices d'assurance et les coûts raisonnables de voyage liés aux réunions du Conseil et du comité, honoraires et frais pour des services juridiques ou d'audit, tous coûts et frais liés à l'enregistrement du Fonds et au maintien de cet enregistrement auprès de toute agence gouvernementale, ou marché financier au Grand Duché de Luxembourg et dans tout autre pays, droits d'utilisation des licences pour l'usage de différents indices, frais de publication et de reporting, y compris les frais de la préparation, traduction, impression, publicité et distribution du Document d'Émission (où le coût de tout Supplément au Compartiment est alloué uniquement au Compartiment concerné), de documents de vente explicatifs additionnels, rapports périodiques ou d'enregistrement, frais de publication de la VNI et de toute information concernant la valeur estimée du Fonds, frais d'impression de certificats s'il y en existe, coûts de tous rapports aux Actionnaires, frais de convocation et de tenue des assemblées d'Actionnaires et des comités, tous impôts, taxes, droits d'enregistrement, ou impositions similaires, ainsi que tous les autres coûts de fonctionnement, y compris les frais liés à l'achat et à la vente des actifs, les frais de transaction, le coût de publication du prix d'émissions et de rachats, intérêts, frais de courtage et frais bancaires, frais postaux, primes d'assurance, frais de téléphone et de télex. Le Fonds peut s'acquitter de ses dépenses administratives ou autres dépenses de nature récurrente sur base d'un montant estimé au prorata sur une période annuelle ou autre.

12.11. Les actifs et passifs des différents Compartiments ou des différentes Classes seront affectés comme suit:

1. les produits à recevoir de l'émission d'Actions d'un Compartiment seront inscrits dans les comptes du Fonds se rapportant au Compartiment pertinent.
2. quand un actif provient d'un autre actif, cet actif sera inscrit dans les comptes du Fonds relativement au même Compartiment que l'actif duquel il provient et, à chaque réévaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution de valeur sera appliquée audit Compartiment.
3. quand le Fonds encourt une dette en relation avec un actif d'un Compartiment particulier ou à une mesure prise en rapport avec un actif d'un Compartiment particulier, cette dette doit être attribuée au Compartiment concerné.
4. à la date de référence pour la détermination du droit d'une Personne à recevoir un dividende déclaré sur les Actions d'un Compartiment, les actifs de ce Compartiment seront diminués du montant de ces dividendes; et

5. au cas où un actif ou un élément du passif du Fonds ne peut être considéré comme attribuable à un Compartiment particulier, cet actif ou cet élément du passif sera attribué à tous les Compartiments en proportion de la VNI de chaque Compartiment ou d'une autre manière que le Conseil déterminera de bonne foi.

12.12. Pour le calcul de la VNI:

1. les Actions du Fonds à racheter seront considérées comme existantes et prises en compte jusqu'au moment suivant immédiatement celui déterminé par le Fonds à la date d'évaluation pertinente, et depuis cet instant jusqu'à son paiement par le Fonds, leur prix sera considéré comme une dette du Fonds;

2. les Actions à émettre par le Fonds seront considérées comme étant émises depuis le moment précisé par le Conseil à la date d'évaluation pertinente, et depuis ce moment jusqu'à sa réception par le Fonds, le prix sera considéré comme une dette envers le Fonds;

3. tous les investissements, les avoirs en caisse et les autres actifs exprimés dans une devise autre que celle dans laquelle la VNI du Compartiment concerné est calculée devront être convertis sur la base du taux de change qui prévaut à la date d'évaluation.

4. lorsqu'à la date d'évaluation le Fonds s'est engagé par contrat à:

a. acquérir tout élément d'actif, la valeur de la contrepartie à payer pour cet élément d'actif sera inscrite comme dette du Fonds et la valeur de cet élément d'actif à acquérir sera inscrite comme actif du Fonds;

b. vendre tout élément d'actif, la valeur de la contrepartie à encaisser pour cet élément d'actif sera inscrite à l'actif du Fonds et l'élément d'actif à délivrer ne sera pas inclus dans les actifs du Fonds;

sous réserve néanmoins que si la valeur ou la nature exacte d'une telle contrepartie ou d'un tel élément d'actif n'est pas connue au moment de l'évaluation, la valeur sera estimée par le Fonds.

Art. 13. Fréquence et Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action et de l'Emission, Rachat et Conversion d'Actions.

13.1. Les Actions ne peuvent être émises que durant la période d'offre ou à toute autre périodicité prévue par le Supplément du Compartiment concerné.

13.2. Le Fonds peut suspendre temporairement la détermination de la valeur nette d'inventaire par Action et l'émission, rachat et conversion d'Actions d'un Compartiment:

1. pendant toute période durant laquelle les principales bourses de valeurs ou autres marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements du Fonds attribuables à ce Compartiment à un certain moment est cotée ou négociée, sont fermés pour une autre raison que des vacances ordinaires, ou durant laquelle ces opérations sont restreintes ou suspendues, pour autant qu'une telle restriction ou suspension affecte l'évaluation des investissements du Fonds attribuables à un Compartiment coté sur ces marchés; ou

2. pendant l'existence d'un état des affaires constituant une urgence de l'avis du Conseil, et ayant pour conséquence de rendre la cession ou l'évaluation des actifs dont le Fonds est propriétaire et attribuables à un tel Compartiment, malaisée ou déraisonnable; ou

3. durant la survenance d'une panne des moyens de communication normalement utilisés pour la détermination du prix ou de la valeur de tout investissement de ce Compartiment ou du prix ou des valeurs actuels sur les bourses d'échange ou autres marchés pour les actifs attribuables à ce Compartiment; ou

4. pour toute autre raison, les prix des investissements appartenant au Fonds et attribuables à ce Compartiment ne peuvent être rapidement et précisément établis; ou

5. pendant toute période durant laquelle le Fonds n'est pas en mesure de rapatrier des fonds aux fins d'effectuer les paiements de rachat d'Actions de ce Compartiment, ou durant laquelle tout transfert de fonds qui se rapporte à la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou paiements dus au titre du rachat d'Actions ne peuvent être effectués à un taux de change normal de l'avis du Fonds; ou

6. si une résolution appelant à la liquidation du Fonds a été adoptée; ou

7. si un actif sous-jacent dans lequel le Fonds a investi pour plus de dix pour cent (10%) de la VNI du Fonds suspend le calcul de la NAV des actions concernées;

13.3. Tous les Actionnaires se verront notifier aussi rapidement que possible toute suspension du calcul de la VNI. Lorsque cela est possible, toutes les mesures raisonnables seront prises afin de mettre fin le plus rapidement possible à toute période de suspension.

III. Administration et Supervision

Art. 14. Conseil d'administration.

14.1. Composition du conseil d'administration

1. La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

2. L'Assemblée Générale nomme les administrateurs et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles.

3. Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

4. Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

5. Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

6. En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

14.2 Pouvoirs du conseil d'administration

1. Tous les pouvoirs non expressément réservés aux actionnaires par la Loi de 1915 ou les Statuts sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

2. Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

3. Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

14.3 Procédure

1. Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et des Assemblées Générales.

2. Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'au moins deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

3. Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

4. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

5. Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

6. Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

7. Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

8. Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

9. Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

14.4. Les transactions conclues par la Société peuvent être mentionnées dans des procès-verbaux et, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales, doivent être ainsi mentionnées si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé.

14.5. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

Art. 15. Représentation.

15.1. La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs.

15.2. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 16. Délégation de pouvoirs.

16.1. Le Conseil peut nommer tout agent, incluant un directeur général ou tout directeur général assistant aussi bien que tout autre agent que le Fonds jugera nécessaire au fonctionnement et à la gestion du Fonds ou de tout Compartiment. De telles nominations peuvent être annulées à tout moment par le Conseil. Ces agents ne doivent pas nécessairement être des Actionnaires du Fonds. Sauf indication contraire dans ces Statuts, les agents ont les droits et les devoirs qui leur sont conférés par le Conseil. Le Conseil peut en outre nommer d'autres agents, qui ne doivent pas nécessairement être membres du Conseil et qui auront les pouvoirs déterminés par le Conseil.

16.2. Le Conseil peut ponctuellement créer un ou plusieurs comités composés de membres du conseil de gérance du Conseil et/ou de personnes extérieures à qui le Conseil peut, le cas échéant, déléguer des pouvoirs et des fonctions.

Art. 17. Politique d'investissement et restrictions.

17.1. Le Conseil, se basant sur le principe de diversification des risques et conformément au Document d'Emission, a le pouvoir de déterminer la politique d'investissement et les stratégies de chaque Compartiment du Fonds et de la ligne de conduite de la gestion et des affaires du Fonds, selon les restrictions prévues par le Conseil conformément aux lois et réglementations applicables.

17.2. Le Fonds peut employer pour chaque Compartiment des techniques et instruments en rapport avec des titres transférables, devises ou tous autres actifs ou instruments financiers dans le contexte de sa politique d'investissement ou dans un but de couverture ou pour une gestion efficace de portefeuille.

Art. 18. Conflit d'Intérêts.

18.1. Aucun contrat ou transaction entre le Fonds et toute autre société ou firme ne doit être affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des membres du Conseil y est intéressé, ou en est un gérant, associé, agent ou employé. Tout membre du Conseil qui agit comme gérant, agent ou employé de toute société ou firme, avec laquelle le Fonds doit contracter ou faire des affaires ne doit pas, en raison de cette affiliation avec cette société ou firme, être empêché de examiner et voter ou agir sur quelque sujet que ce soit du fait de ces contrats ou affaires.

18.2. Dans le cas où un membre du Conseil a dans une transaction avec le Fonds un intérêt différent des intérêts du Fonds, ce gérant ou agent doit faire connaître au Conseil l'existence d'un tel conflit d'intérêts et ne doit pas examiner ou voter sur cette transaction et cette transaction, et l'intérêt que ce gérant ou agent peut y avoir devra être reporté à la prochaine assemblée des Actionnaires.

18.3. Le terme «conflit d'intérêts», tel qu'utilisé dans la phrase précédente, ne doit pas comprendre les relations avec ou intérêts dans une affaire, position ou transaction impliquant le sponsor, le gestionnaire d'investissement, le dépositaire, les distributeurs ainsi que toute autre personne, société ou entité comme déterminé de temps à autre par le Conseil à sa discrétion.

Art. 19. Indemnisation.

19.1. Le Fonds peut indemniser tout membre du Conseil ou du comité et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs de ses dépenses encourues raisonnablement en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il peut être partie du fait qu'il a été ou est un gérant ou agent ou membre du comité du Fonds ou, à sa requête, de toute autre société dont le Fonds est actionnaire ou créancier et par lequel il n'a pas droit à être indemnisé, sauf en relation avec des affaires pour lesquelles il doit finalement être jugé responsable pour négligence grave ou mauvaise conduite volontaire; dans le cas où il y a un arrangement, l'indemnisation doit être fournie seulement en rapport avec les faits couverts par l'arrangement pour lequel un conseil informe le Fonds que la personne à indemniser n'a pas commis cette faute.

19.2. Le Conseil peut décider que les dépenses effectivement encourues par un des membres du Conseil ou du comité conformément à cet Article peuvent être avancé à l'agent indemnisé, pour peu que cet agent repaie les montants avancés s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas atteint le degré de diligence requis pour lequel une indemnisation est possible.

19.3 Le droit à indemnisation ci-dessus ne doit pas exclure les autres droits auxquels un agent peut prétendre.

Art. 20. Auditeur.

20.1. Les données comptables contenues dans le rapport annuel du Fonds devront être examinées par un réviseur d'entreprise agréé nommé par le Conseil et rémunéré par le Fonds.

20.2. Le réviseur doit remplir les missions prescrites par la Loi de 2007.

IV. Assemblées générales

Art. 21. Pouvoirs.

21.1. L'assemblée générale des Actionnaires doit représenter la totalité du corps des Actionnaires du Fonds.

21.2. Ses résolutions sont obligatoires pour tous les Actionnaires du Fonds. Elle doit avoir les pouvoirs les plus larges pour ordonner, accomplir ou ratifier les actes en relation avec les opérations du Fonds.

Art. 22. Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.

22.1. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires doit se tenir le deuxième mardi du mois de juin de chaque année à 10.00 (heure de Luxembourg) et pour la première fois en 2011. Si ce jour n'est pas un jour ouvré, l'assemblée devra se tenir le jour ouvré suivant.

22.2. L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger si, du jugement absolu et final du Conseil, des circonstances exceptionnelles hors du contrôle du Fonds ou de ses Actionnaires le requièrent.

Art. 23. Autres Assemblées Générales des Actionnaires. Le Conseil peut convoquer d'autres assemblées générales des Actionnaires. Les Actionnaires représentant un dixième du capital social peuvent aussi requérir du Conseil qu'il convoque une assemblée générale des Actionnaires. Cette autre assemblée générale des Actionnaires peut être tenue au lieu et heure spécifiées dans les convocations à l'assemblée.

Art. 24. Procédure.

24.1. L'assemblée générale des Actionnaires doit être convoquée par le Conseil d'après une convocation précisant l'ordre du jour et envoyée aux Actionnaires par lettre recommandée au moins huit (8) jours calendaires avant l'assemblée. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme étant dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

24.2. Les convocations ne peuvent être envoyées aux Actionnaires que par courrier recommandé.

24.3. Le Conseil peut déterminer toutes autres conditions qui doivent être remplies par les Actionnaires dans le but de participer à une assemblée générale des Actionnaires.

24.4. Le président du Conseil doit présider toutes les assemblées générales des Actionnaires, mais, en son absence, l'assemblée générale des Actionnaires peut désigner un administrateur ou toute autre personne comme président pro tempore, par vote de la majorité des Actions présentes ou représentées à cette assemblée. Le président d'une telle assemblée doit désigner un secrétaire qui doit avoir pour instructions de rédiger les minutes de l'assemblée générale des Actionnaires ainsi que d'accomplir toute tâche administrative ou autres comme indiqué de temps à autres par le président.

Art. 25. Vote.

25.1. Les affaires traitées à toute assemblée des Actionnaires doivent être limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui doit inclure tous points requis par la loi luxembourgeoise) et les affaires accessoires à ces points.

25.2. Chaque Action dans un Compartiment donne droit à un vote, conformément avec la loi luxembourgeoise et ces Statuts. Seules les Actions pleines donnent droit à un vote. Un Actionnaire peut agir à toute assemblée des Actionnaire en donnant un pouvoir écrit à une autre personne, qui ne doit pas nécessairement être Actionnaire et qui peut être un administrateur du Fonds.

25.3 Sauf s'il en est disposé autrement par la loi luxembourgeoise ou ici, les résolutions de l'assemblée générale des Actionnaires sont passées à la majorité simple des voix des Actionnaires présents ou représentés.

25.4. Toute décision de l'assemblée générale des Actionnaires affectant les droits des possesseurs d'Actions de tout Compartiment vis-à-vis des droits des possesseurs d'Actions des autres Compartiments, doit être soumise pour chaque Compartiment aux conditions de quorums et majorité décrits à l'Article 33.

Art. 26. Assemblée Générale des Compartiments.

26.1. Les Actionnaires d'un Compartiment peuvent tenir, à n'importe quel moment, des assemblées générales des Actionnaires afin de prendre des décisions sur tous points qui ont une relation exclusive avec ledit Compartiment.

26.2 Les dispositions de l'Articles 25, paragraphes 1, 2 et 3 ainsi que l'Article 24 paragraphes 1 et 2 doivent s'appliquer à l'assemblée générale des Actionnaires spécifique au Compartiment. Sauf s'il en est décidé autrement par la loi luxembourgeoise ou ici, les résolutions de l'assemblée générale des Actionnaires d'un Compartiment sont passées à la majorité simple des votes des Actionnaires présents ou représentés.

Art. 27. Terme, liquidation et amalgamation de Compartiments.

27.1. Le Fonds est constitué pour une durée indéterminée et se terminera avec la dissolution et liquidation de son dernier Compartiment, ou pour toute autre raison spécifique dans les conditions décrites par la Loi de 2007, la Loi de 1915 et/ou ces Statuts.

27.2. Les Compartiments peuvent être créés avec ou sans terme comme précisé dans les Suppléments des Compartiments concernés. Si un Compartiment est créé pour une durée déterminée, il se terminera automatiquement à sa date de maturité comme précisé dans le Supplément du Compartiment.

27.3. Le Conseil peut décider de liquider un Compartiment si les actifs nets de ce Compartiment ont diminué ou n'ont pas atteint un montant déterminé par le Conseil comme étant le niveau minimum pour ce Compartiment pour être opéré de façon efficace ou si un changement des circonstances en rapport avec le Compartiment concerné justifie cette liquidation. Les Actionnaires se verront notifier par le Fonds de toute décision de liquider le Compartiment concerné

avant la date effective de la liquidation et la notification indiquera les raisons et la procédure pour les opérations de liquidation.

27.4. Sauf s'il en est décidé autrement par le Supplément du Compartiment concerné, les Actionnaires du Compartiment concerné peuvent requérir le rachat, sans frais, de leurs Actions au moment ou avant la liquidation par application de la VNI de liquidation applicable comme déterminées par le Conseil. Les actifs qui ne peuvent pas être distribués à leurs bénéficiaires au moment de la clôture de la liquidation du Compartiment concerné seront déposés auprès du Dépositaire pour une période de neuf (9) mois commençant à la décision de liquider. Cette période de neuf (9) mois peut être étendue avec l'approbation préalable de la CSSF dans des circonstances particulières. Après cette période, les actifs seront déposés à la Caisse de Consignation au nom de leurs bénéficiaires.

27.5. Sauf s'il en est décidé autrement par le Supplément du Compartiment concerné, le Conseil ou le cas échéant, l'assemblée générale des Actionnaires, peut décider de terminer un Compartiment en contribuant ses actifs et passifs dans un autre Compartiment existant ou nouveau ou dans un autre organisme de placement collectif ou entité assimilée.

27.6. Le Conseil ou, le cas échéant, l'assemblée générale des Actionnaires peut aussi organiser l'amalgamation de deux ou plusieurs Compartiments dans un Compartiment existant ou nouveau.

27.7. Le Conseil peut aussi organiser l'amalgamation de deux Classes ou plus dans un Compartiment.

Art. 28. Consolidation/Division. Le Conseil peut décider de consolider ou diviser les Actions d'un Compartiment dans une Classe d'Actions donnée. Les Actionnaires seront notifiés par le Conseil et bénéficieront d'une période de un (1) mois pour faire racheter leurs actions sans frais.

V. Exercice social - Distributions

Art. 29. Exercice Social.

29.1. L'exercice social du Fonds commencera chaque année le premier (1^{er}) janvier et se terminera le trente et un (31) décembre de la même année.

29.2. Le premier exercice social du Fonds commencera à la date de constitution du Fonds et se terminera le trente et un décembre 2010.

Art. 30. Distributions.

30.1. Les distributions seront payées conformément à tout ordre de paiement prévus dans le Document d'Émission et plus particulièrement dans les Suppléments des Compartiments pour chaque Compartiment. L'assemblée générale des Actionnaires de chaque Compartiment, dans les limites de la loi luxembourgeoise, devra déterminer comment les profits, le cas échéant, du Fonds devront être traités, and de temps à autre peut déclarer des dividendes, sous réserve toutefois que le capital du Fonds ne tombe par sous la limite légale du capital social.

30.2. Le Conseil peut, à sa discrétion, décider de payer des dividendes intérimaires à n'importe quel moment à moins qu'il n'en soit décidé autrement dans le Document d'Émission et plus particulièrement dans les Suppléments des Compartiments.

30.3. Les distributions devront être payées en euro ou dans la devise de base d'un Compartiment ou Classe d'Action et au moment et lieu que le Conseil détermine de temps à autre.

30.4. Aucun intérêt ne devra être payé sur un dividende déclaré par le Fonds et gardé à la disposition du bénéficiaire.

30.5. Un dividende déclaré mais non payé sur une Action ne peut pas être réclamé par le détenteur cette Action après une période de cinq (5) ans après l'avis donné à ce sujet, sauf si le Conseil a renoncé ou étendu cette période pour toutes les Actions, et doit autrement revenir après expiration de la période vers le Compartiment du Fonds. Le Conseil doit avoir le pouvoir de temps à autre de prendre toutes les actions nécessaires et d'autoriser une action au nom du Fonds afin de parfaire ce retour.

Art. 31. Dépositaire.

31.1. Le Fonds doit conclure un contrat de dépôt avec une institution bancaire tel que définie par la loi du 5 avril 1993 concernant le secteur financier (ci-après désignée comme Dépositaire).

31.2. Le Dépositaire doit remplir les devoirs et responsabilités déterminés par la Loi de 2007.

31.3. Si le Dépositaire souhaite se retirer, le Conseil doit faire tout son possible pour trouver un successeur dans les deux mois du retrait. Le Conseil peut mettre fin la nomination du Dépositaire, mais ne peut pas le supprimer sans et jusqu'à ce qu'un successeur ait été nommé pour agir à sa place.

Art. 32. Dissolution.

32.1. Le Fonds peut à n'importe quel moment être dissous par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires d'après les conditions de quorum et de majorité auxquels il est fait référence à l'article 33.

32.2. Lorsque le capital social tombe en-dessous des deux tiers du capital social minimum indiqué dans l'Article 5, la question de la dissolution du Fonds devra être soumise à l'assemblée générale des Actionnaires par le Conseil. L'assemblée générale des Actionnaires pour laquelle aucun quorum n'est requis, décidera par voie de majorité simple des votes des Actions présentes et représentées à l'Assemblée.

32.3. La question de la dissolution du Fonds doit de plus être soumise à l'assemblée générale des Actionnaires lorsque le capital social tombe en dessous du quart du capital social minimum indiqué dans l'Article 5; dans ce cas, l'assemblée générale des Actionnaires devra être tenue dans conditions de quorum et la dissolution peut être décidée par les votes des Actionnaires détenant un quart des Actions représentées à l'assemblée.

32.4. L'assemblée doit être convoquée de manière à ce qu'elle se tienne dans une période de quarante (40) à partir de la découverte que les actifs du Fonds sont tombés en dessous des deux tiers ou du quart du minimum légal, le cas échéant.

32.5. Dans le cas de la dissolution du Fonds, la liquidation doit être menée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être une personne physique ou morale), désignées par l'assemblée des Actionnaires effectuant cette dissolution et qui doit déterminer leurs pouvoirs et rémunération. Les opérations de liquidation seront menées en accord avec la loi.

32.6. Les produits nets de la liquidation correspondant à chaque Compartiment seront distribués par les liquidateurs aux propriétaires d'Actions de chaque Compartiment en proportion de leur part dans le Compartiment concerné.

32.7. Tous produits de liquidation qui ne peuvent être distribués à leurs bénéficiaires au moment de la mise en oeuvre de la liquidation seront déposés auprès du Dépositaire pour une période de neuf (9) mois; après cette période, les actifs seront déposés à la Caisse de Consignation au nom des personnes y ayant droit.

Art. 33. Modification des Statuts. Ces Statuts peuvent être modifiés par une assemblée générale des Actionnaires soumise aux conditions de quorum de la Loi de 1915.

Art. 34. Déclaration. Les mots de genre masculin comprennent également le genre féminin et les mots faisant référence à des personnes ou des Actionnaires comprennent aussi les corporations, partenariats, associations et tout autre groupe organisé de personnes, constitué ou non.

Art. 35. Loi Applicable. Tous les sujets non couverts par ces Statuts sont déterminés conformément à la Loi de 1915 et la Loi de 2007.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social débute à la date de constitution du Fonds et se terminera le 31 décembre 2010.
2. La première assemblée générale annuelle des Actionnaires sera tenue en 2011.

Souscription et Paiement

Le souscripteur a souscrit trente et un mille (31.000) Actions, résultant en le paiement de trente et un mille euro (EUR 31.000):

King's Investments B.V.	31.000 Actions
Total:	31.000 Actions

Les Actions ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de manière à ce que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est désormais à la disposition du Fonds, et dont la preuve a été donnée au notaire soussigné.

Le souscripteur a déclaré que sur détermination par le Conseil, conformément aux Statuts, des différents Compartiments que le Fonds peut avoir, le Conseil élira le Compartiment et la Classe ou Classes d'Actions auxquelles les Actions souscrites appartiendront.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toutes sortes qui incombent au Fonds à la suite de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 2.800,-.

Résolutions des actionnaires

Immédiatement après la constitution du Fonds, l'Actionnaire unique décide comme suit:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées comme administrateurs pour une période devant se terminer au jour de la tenue de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires en 2016:

- Marco Pinheiro, administrateur, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 26 juin 1969, résidant professionnellement au Av. Dugue de Loulé, 106-2, 1050-093 Lisbonne, Portugal; président du Conseil
- Franquelim Alves, administrateur, né à Tomar, Portugal le 16 novembre 1954, résidant professionnellement au Av. Dugue de Loulé, 106-2, 1050-093 Lisbonne, Portugal; et
- Jean de Courrèges administrateur, né à Toulouse, France, le 16 décembre 1952, résidant professionnellement au 14, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Seconde résolution

Le siège social du Fonds est fixé au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes mentionnées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; et à la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont le présent acte notarial a été établi à Luxembourg au jour mentionné au début de ce document.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé, avec Nous, le notaire, cet acte original.

Signé: C. Diesel, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 juin 2010. Relation: EAC/2010/7599. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 juin 2010.

Référence de publication: 2010080884/1202.

(100091853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Natixis Private Fund II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 115.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Pour NATIXIS PRIVATE FUND II

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2010074777/15.

(100086300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

HRE Investment Holdings II-B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.707.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 7 juin 2010

L'associé de la Société, a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Julia Vogelweith en tant que Gérant, et ce avec effet au 3 mai 2010;
- de nommer Gilles Suzanne, né le 21 novembre 1967 à Metz, France, résidant professionnellement au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Gérant, et ce avec effet au 3 mai 2010.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2010074682/16.

(100086293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Onalia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.394.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010074783/10.

(100086000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Captiva Capital Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.399.

—
Extrait rectificatif concernant un commissaire de la Société

Les gérants de la Société font remarquer que Claudine Schinker, commissaire de la Société, fait partie du Conseil de Surveillance.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010074563/13.

(100086271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Ethias Life Fund Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 77.113.

—
Suite à la démission de Monsieur Luc Paindavoine de son poste d'administrateur de la Société de Gestion en date du 26 mai 2010, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Benoît Verwilghen
- Madame Connie Coenegrachts
- Monsieur Alain Delatte
- Monsieur Jean-Michel Gelhay

Luxembourg, le 8 juin 2010.

Pour ETHIAS LIFE FUND MANAGEMENT COMPANY

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2010074636/19.

(100086321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

IGNI, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 60.894.

—
Suite à la démission de Monsieur Alain LEONARD de son poste d'administrateur de la Société en date du 25 mai 2010, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Vincent Planche
- Monsieur Patrick Wagenaar
- Monsieur Jean-Michel Gelhay

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Pour IGNI

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2010074692/18.

(100086323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

IVL Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3231 Bettembourg, 52, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 106.684.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue le lundi 3 mai 2010

L'Assemblée adopte, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Elle nomme, à dater de ce jour, M. GREFF Jean, ayant son adresse professionnelle au 53-55, rue de la Libération à L-3511 DUDELANGE, Commissaire aux comptes.

M. Michel MICHELON

Président

Référence de publication: 2010074706/13.

(100086199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Basic Trademark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 52.374.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 avril 2010

Les mandats d'administrateurs de Madame Claudine BOULAIN, de Madame Sandrine ANTONELLI, de Monsieur Paolo CAFASSO, Monsieur Antonio MANDRÀ, Monsieur Roberto VERGA, et de Monsieur Marco BOGLIONE administrateur et délégué à la gestion journalière, viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de Madame Claudine BOULAIN, de Madame Sandrine ANTONELLI, de Monsieur Paolo CAFASSO, Monsieur Antonio MANDRÀ, Monsieur Roberto VERGA, et de Monsieur Marco BOGLIONE administrateur et délégué à la gestion journalière, sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de TRUSTAUDIT S.à.R.L (anciennement TRUSTAUDIT S.A.) vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.à.R.L, Commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale constate le changement de forme juridique de la société TrustAudit Sarl, Commissaire aux Comptes, suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue devant Maître Karine REUTER le 3 décembre 2008.

Extrait sincère et conforme

BASIC TRADEMARK S.A.

Référence de publication: 2010074926/23.

(100087356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

SNG Global S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 140.318.

Les actionnaires du SNG GLOBAL SA qui se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 16 juin 2010 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Ont accepté la démission de Madame Renée Aakrann-Fezzo, demeurant à 18 rue Gritt, L-6185 Gonderange, comme administrateur de la société.

Deuxième résolution

Ont désigné Monsieur Niels Aakrann, demeurant à 18 rue Gritt, L-6185 Gonderange, comme administrateur de la société pour 6 ans. Son mandat expirera à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SNG GLOBAL SA

Signature

Référence de publication: 2010074841/18.

(100086226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

LSF4 Seoul Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 90.001.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 25 mai 2010, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2010, LAC/2010/23561, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société "LSF4 Seoul Holdings S.à r.l.", (en liquidation volontaire), R.C.S Luxembourg Numéro B 90.001 ayant son siège social à L-2557 Luxembourg au 7, rue Robert Stümper, constituée par acte du notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen, en date du 20 novembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1805 du 20 décembre 2002,

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents de la société resteront conserver pendant une durée de cinq ans à partir de la date de la publication des présentes dans le Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 8 juin 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010074747/22.

(100086182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Consult Life Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 135.923.

—
Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2010

Extrait Analytique

Délibérations prises à l'unanimité

1. L'assemblée prend acte et accepte les démissions, à effet du 31/03/2010, des Administrateurs suivants Alain Nicolai, Bruno Durieux et Paul De Cooman.

2. L'assemblée constate que viennent ce jour à échéance les mandats des Administrateurs [ed-g] s.a., Elips Actuarial Services Luxembourg s.a. et Consult Life s.a.,

L'assemblée décide de ne pas renouveler le mandat de Elips Actuarial Services Luxembourg s.a.

Statuant à l'unanimité, l'Assemblée décide ensuite de renouveler pour une durée de trois ans expirant au terme de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013 statuant sur les comptes au 31/12/2012, les mandats suivants:

- La société anonyme [ed-g], avec siège à L-9991 Weiswampach, Am Hock, 2, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 53.639, dont le représentant permanent auprès de la société est Monsieur Dominique Dejean, né le 06 juin 1962 à Wavre, demeurant à B-1301 Bierges, avenue du champs de courses, 5.

- La société anonyme Consult Life, avec siège à B-1348 Louvain-la-Neuve, rue de Clairvaux, 40, inscrite au RPM Nivelles sous le n° 454.378.682, dont le représentant permanent auprès de la société est Monsieur Vincent Lejeune, né à Rocourt le 08/07/1959, demeurant à B-1160 Bruxelles, avenue des bécassines, 12

5. L'assemblée décide de renouveler le mandat du Commissaire aux comptes, Madame Nadine Carelle, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-4170 Esch-sur-Alzette, boulevard JF Kennedy, 26-28, pour une durée de trois ans expirant après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013 statuant sur les comptes arrêtés au 31/12/2012.

Weiswampach, le 20 mai 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour [ed-g] s.a.

Administrateur

D. Dejean / Etienne Proesmans

Représentant permanent / Administrateur

Référence de publication: 2010077194/32.

(100086227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Luxys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 94, rue du Grünewald.
R.C.S. Luxembourg B 25.252.

—
Extrait de l'Assemblée Générale ordinaire du 29 avril 2010

Nomination de la société Eurofid S.à r.l., B92176, 5, Rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg comme commissaire de la société pour le contrôle des comptes de l'exercice 2010 jusqu'à l'issue l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF

EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010074758/16.

(100086296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Morgan Stanley Eich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 135.308.

—
Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.06.2010.

TMF Corporate Services S.A.

Signature

Manager Class B and authorized Signatory

Référence de publication: 2010074762/13.

(100085885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Nexus Medical Partners II S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 113.234.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Pour NEXUS MEDICAL PARTNERS II S.C.A., SICAR

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2010074772/16.

(100086295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Eglux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6910 Roodt-sur-Syre, 2, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 111.531.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société le 16 mars 2010 à 14.00 heures

1. L'Assemblée décide de prolonger les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué jusqu'à l'Assemblée Générale de l'année 2016. Sont renommés administrateurs:

- Rui Jorge Simoes Das Neves, ingénieur industriel, demeurant à L-6919 Roodt-sur-Syre, 29, A Millesch
- Isa De Jesus Ribeiro, employée privée, demeurant à L-6919 Roodt-sur-Syre, 29, A Millesch

- François Oliveira Da Costa, directeur technique, demeurant au 7, rue des Résidences à L-2434 Senningerberg
Est renommé administrateur-délégué:

- Rui Jorge Simoes Das Neves, ingénieur industriel, demeurant à L-6919 Roodt-sur-Syre, 29, A Millesch

2. L'Assemblée décide de nommer comme nouveau Commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale de l'année 2016:

- Matcorporation S.A. 233, route de Longwy L - 1941 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° B 151.708

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Pour extrait conforme

EGLUX S.A.

ENTREPRISE GENERALE DE CONSTRUCTIONS

Signature

Référence de publication: 2010077230/25.

(100087275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Nordea Fund of Funds, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 66.248.

Le Bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Nordea Investment Funds S.A.

Lars Erik Høgh / Martina Neuhaus

Authorised Signature

Référence de publication: 2010074773/13.

(100086072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Nordea Institutional Investment Fund, SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 143.334.

Le Bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Nordea Investment Funds S.A.

Lars Erik Høgh / Martina Neuhaus

Authorised Signature

Référence de publication: 2010074774/14.

(100086073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Projektmanagement für Technologie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6778 Grevenmacher, 18, rue Schaffmill.

R.C.S. Luxembourg B 101.953.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll

Punkt 1. Die Versammlung beschließt einstimmig die Absetzung folgender Verwaltungsratsmitglieder:

- Herr Reinhold JUNKER, wohnhaft in D-82178 Puchheim, 1, Nordenstrasse

- Herr Norbert EBSEN, wohnhaft in L-6720 Grevenmacher, 7, rue de l'Eglise

Punkt 2. Die Versammlung beschließt die Abberufung von Herr Gerd IHL, wohnhaft in L-5444 Schengen, 32, Killeboesch, von seinem Mandat als Verwaltungsratsmitglied + Vorsitzenden des Verwaltungsrats.

Punkt 3. Die Versammlung beschließt die Ernennung folgender Personen in den Verwaltungsrat:

- Frau Evelyne SZTYLER geb. Coquard, wohnhaft in L-6670 Merttert, 36, rue Basse

- Herr Gerd IHL, wohnhaft in L-5444 Schengen, 32, Killeboesch
 - Herr Norbert EBSEN, wohnhaft in L-6720 Grevenmacher, 7, rue de l'Eglise
- Die Mandate enden mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2015.

Punkt 3. Die Versammlung beschließt die Ernennung von Frau Evelyne SZTYLER geb. Coquard, wohnhaft in L-6670 Mertert, 36, rue Basse, zur Delegierten zur täglichen Geschäftsführung mit Vollmacht die Gesellschaft mit Ihrer alleinigen Unterschrift nach außen zu verpflichten.

Das Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2015.

Punkt 4. Die Versammlung beschliesst einstimmig die Wiederwahl der Gesellschaft Account Data Europe S.A. mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves als Aufsichtskommissar.

Das Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2015.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Référence de publication: 2010077200/27.

(100086168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Nordea Multi Label, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 131.121.

Le Bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Nordea Investment Funds S.A.

Lars Erik Høgh / Martina Neuhaus

Authorised Signature

Référence de publication: 2010074775/13.

(100086071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Abbe Kalbersch Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 47, rue Laduno.

R.C.S. Luxembourg B 153.836.

STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

La société SAFRALUX Sàrl, ayant son siège social au 47, rue Laduno, L9147 Erpeldange, ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 4 juin 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexée à la présente pour être formalisée avec elle.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet l'érection d'un immeuble résidentiel au 16, rue Abbé Kalbersch, L-9146 Erpeldange, en vue de la revente totale ou partielle, ventes d'appartements sur plan ou en cours de construction, rien excepté ni réservé en ce qui concerne le domaine immobilier.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "ABBE KALBERSCH Sàrl"

Art. 5. Le siège social est établi à Erpeldange.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants sont révocables ad nutum.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les gérants peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les gérants qui y ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les gérants auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Le conseil de gérance peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

La Société sera engagée par la signature individuelle des gérants.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription et Libération

Les comparants précités ont souscrit aux parts sociales créées de la manière suivante:

La société SAFRALUX Sàrl, préqualifiée, mille deux cent cinquante parts sociales	1.250
Total: mille deux cent cinquante parts sociales	1.250

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Décision des associés

1) La Société est administrée par les gérants suivants pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Frank BINGEN, licencié en sciences de gestion, né le 27 mars 1975 à Luxembourg et domicilié au 37, rue Glesener, L-1631 Luxembourg;

b) Monsieur Mathias BINGEN, fonctionnaire en retraite, né le 24 novembre 1942 à Bettel et domicilié au 47, rue Laduno, L-9147 Erpeldange.

2) L'adresse de la Société est fixée au 47, rue Laduno, L-9147 Erpeldange.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Koeune et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juin 2010. LAC/2010/27668. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2010.

Référence de publication: 2010080169/133.

(100091520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

Nordea 1 SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 31.442.

Le Bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Nordea Investment Funds S.A.

Lars Erik Høgh / Martina Neuhaus

Authorised Signature

Référence de publication: 2010074776/13.

(100086066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Noco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 153.367.

Suivant la résolution circulaire du conseil d'administration tenue le 14 mai 2010, il a été résolu ce qui suit:

- D'augmenter le nombre d'administrateur-délégué à la gestion journalière de zéro (0) à un (1);
- D'élire M. Peter Engelberg demeurant au 17 Op der Tonn, L-6188 Gonderange, Luxembourg comme administrateur-délégué à la gestion journalière.

Fiona Finnegan / Kristina Ekstrand.

Following the circular resolution of the board of directors held at the registered office of the Company on May 14th 2010, it has been resolved the following:

- To increase the number of directors to delegate the day-to-day management of the Company from nil (0) to one (1);
- To elect Mr. Peter Engelberg residing at 17 Op der Tonn, L-6188 Gonderange, Luxembourg in order to delegate the day-to-day management of the Company.

Fiona Finnegan / Kristina Ekstrand.

Référence de publication: 2010074778/19.

(100086234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Pfizer Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 84.125.

Les comptes annuels au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010074794/10.

(100086270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Organisation pour le Développement Economique et la Promotion de l'Agriculture, Société Coopérative.

Siège social: L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 6.345.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 juin 2010.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010074784/12.

(100085811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Paris Premier Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 113.137.

Dépôt rectificatif des comptes annuels au 30 juin 2008 enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés sous la référence L100023731 le 16 Février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010074786/11.

(100086162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Pembroke French Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 269.001,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 135.171.

Extrait des Résolutions de l'actionnaire unique du 16 juin 2009

L'actionnaire unique de Pembroke French Investments S.à r.l. (la "Société") a décidé comme suit:

- De nommer Monsieur Simon Fisk, né le 28 juillet 1961 à Weston (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 25, Cannon Street, EC4M 5TA Londres (Royaume-Uni), en tant que gérant de la Société avec effet au 17 juin 2009 et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

Frederik Kuiper

Manager

Référence de publication: 2010074787/16.

(100086214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Sole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 132.375.

En date du 15 juin 2010, l'assemblée générale a décidé comme suit:

- d'accepter les démissions de Johan DEJANS et Eric VANDERKERKEN en tant qu'administrateurs de la société, et ce avec effet immédiat.

- de nommer Valérie WESQUY, employée, née le 6 mars 1968, à Mont Saint Martin (France) et Laurence BARDELLI, née le 8 décembre 1962 à Villerupt (France), ayant leur adresse professionnelle au 38, Avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg en tant qu'administrateurs de la société, et ce avec effet immédiat. Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de 2011.

- d'accepter la démission de Marcel STEPHANY en tant que commissaire de la société, et ce avec effet immédiat.

- de nommer SER.COM Sàrl ayant son siège social au 3, rue Belle-Vue L-1227 Luxembourg enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.942 en tant que commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale de 2011.

- de renouveler le mandat d'administrateur-délégué, d'administrateur et de président de Massimo LONGONI, ayant son adresse professionnelle au 10, Rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale de 2011.

- de transférer le siège social de la Société du 73, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg au 38, Avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 Juin 2010.

Richard BREKELMANS

Mandataire

Référence de publication: 2010085639/27.

(100093995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Perry Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 113.600.

Extrait du contrat de transfert de parts sociales de la société du 12 janvier 2006.

En vertu du contrat de transfert de parts sociales daté du 12 janvier 2006, PERRY PARTNERS INTERNATIONAL, INC, a transféré la totalité de ses parts sociales détenues dans la Société, à Perry Global Holdings, LLC, ayant son adresse professionnelle au 2711, Centreville Road, Suite 400, USA - 19808 Wilmington, Delaware.

Fait à Luxembourg, le 29 mars 2010.

Jan Willem Overheul / Nathan Brown

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2010074788/15.

(100086322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Penta Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 92.846.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique du 15 juin 2010

L'assemblée générale de l'associé unique décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société avec effet immédiat à L-1717 Luxembourg, 10, rue Mathias Hardt.

Pour extrait conforme

Le mandataire

Référence de publication: 2010074791/12.

(100086278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Perrard Matériel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 94, rue du Grünewald.

R.C.S. Luxembourg B 29.804.

Extrait de l'Assemblée Générale ordinaire tenue extraordinairement le 12 novembre 2009

Nomination de la société INTERAUDIT, B29501, 119, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg comme commissaire externe de la société pour le contrôle des comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF

EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010074793/15.

(100086279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Picamar Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 40.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PICAMAR SERVICES S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010074799/12.

(100085984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Praetor Global Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 100.490.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 18 mai 2010

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Monsieur Patrice Henri, Monsieur Edouard de l'Espée et Monsieur Jacques Richard en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011,

2. de réélire Deloitte S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Pour PRAETOR GLOBAL FUND

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2010074803/19.

(100085929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Rima Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.723.

—
Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/6/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010074808/10.

(100086056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Pact Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 274.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.088.

—
Extrait des résolutions des associés du 2 juin 2010.

En date du 2 juin 2010, les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Eric Vanderkerken et de Franck Tuil, en tant que gérants de la Société et ce avec effet immédiat.

- de nommer Paul Lamberts, employé, né le 18 septembre 1965 à Tilburg, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, et Mark Levine, employé, né le 5 avril 1977 à New York City, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au Cleveland House, 33 King Street, London SW1Y 6RJ, Royaume-Uni, en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants

- Johan Dejans

- Paul Lamberts

- Mark Levine

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010085631/25.

(100093987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Philos Currency Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.870.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 17 juin 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné la dissolution et la liquidation de la société d'investissement à capital variable sous forme de société anonyme, PHILOS CURRENCY FUND S.A., ayant eu son siège social à L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

Le même jugement a nommé Madame Christiane JUNCK, vice-présidente au Tribunal d'arrondissement de Luxembourg et liquidateur Maître Marthe FEYEREISEN, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le Tribunal a ordonné la publication du jugement, repris ci-après, en son intégralité au Mémorial.

Maître Marthe FEYEREISEN

Le liquidateur

Jugement commercial VI No 817 / 2010

Audience publique du jeudi, dix-sept juin deux mille dix.

Numéro L- 6922/10

Composition:

Christiane JUNCK, vice-présidente,

Carole BESCH, juge,

Carole KUGENER, juge,

Aurélië DIOGO, greffière assumée.

Entre:

Monsieur le Procureur d'Etat près le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, Palais de Justice, Luxembourg, demandeur en dissolution et en liquidation de la société d'investissement à capital variable sous forme de société anonyme PHILOS CURRENCY FUND S.A., aux termes d'une requête datée du 07 mai 2010,

comparant par le premier substitut du Procureur d'Etat, Marc HARPES,

et:

la société d'investissement à capital variable sous forme de société anonyme PHILOS CURRENCY FUND S.A., ayant eu son siège social à L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, ainsi que les motifs y déduits,

défenderesse aux fins de la prédite requête,

défaillante.

Faits:

Par requête datée du 07 mai 2010, ci-après annexée, Monsieur le Procureur d'Etat a demandé la dissolution et la liquidation de la société défenderesse:

Grand-Duché de Luxembourg

PARQUET DU TRIBUNAL D'ARRONDISSEMENT DE LUXEMBOURG

Le Procureur d'Etat près le tribunal d'arrondissement de Luxembourg

Vu le courrier du 19 avril 2010 avec une annexe, le courrier du 22 avril 2010 avec une annexe, et le courrier du 4 mai 2010 avec une annexe de la Commission de Surveillance du Secteur Financier concernant le fonds d'investissement spécialisé

Philos Currency Fund SA;

Vu les pièces ci-jointes;

Attendu que le 19 avril 2010 le Parquet a été saisi d'un courrier de la Commission de Surveillance du Secteur Financier ("CSSF") l'informant que le fonds d'investissement spécialisé Philos Currency Fund SA, n° B 144.870 du Registre de Commerce et des Sociétés, constitué le 6 février 2009, ayant eu son siège à L-2951 Luxembourg, 50, avenue John F. Kennedy, a fait l'objet, le 11 mars 2010, d'une décision de retrait de la liste officielle des fonds d'investissement spécialisés,

conformément aux dispositions de l'articles 43. (2) de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés et ce avec effet au 11 mars 2010;

Que suivant ce même courrier, la CSSF demande au Parquet, de requérir la liquidation judiciaire de Philos Currency Fund SA sur le fondement de l'article 47 (1) de la loi précitée;

Que suivant ses courriers du 22 avril 2010 et 4 mai 2010, la CSSF informe le Parquet qu'aucun recours contre la décision de retrait de la société Philos Currency Fund SA de la liste officielle des fonds d'investissement spécialisés n'a été introduit auprès du Tribunal Administratif;

Vu l'article 47 de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés;

Requiert

qu'il plaise à Madame la Vice-Présidente et Mesdames et Monsieur les premier juge et juge composant la 6^{ème} chambre du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg;

prononcer la dissolution et ordonner la liquidation du fonds d'investissement spécialisé Philos Currency Fund SA;

ordonner tous devoirs que de droit;

ordonner l'exécution provisoire de la décision à venir.

Luxembourg, le 7 mai 2010.

Pour le Procureur d'Etat

Patrick KONSBRUCK

Substitut

L'affaire fut utilement retenue à l'audience publique du 03 juin 2010 devant la sixième chambre, siégeant en matière commerciale, lors de laquelle les débats eurent lieu comme suit:

Le représentant du Ministère Public donna lecture de la requête ci-avant reproduite et exposa ses moyens.

La partie défenderesse ne s'est pas présentée à l'audience.

Le tribunal prit l'affaire en délibéré et rendit à l'audience publique de ce jour le

Jugement

qui suit:

Par requête du 07 mai 2010, ci-avant annexée, Monsieur le Procureur d'Etat a demandé la dissolution et la mise en liquidation de la société d'investissement à capital variable sous forme de société anonyme PHILOS CURRENCY FUND S.A., ayant eu son siège social à L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

La requête a été publiée par extrait dans deux journaux imprimés au Luxembourg en date du 22 mai 2010.

La partie défenderesse n'ayant pas comparu à l'audience, il y a lieu de statuer, conformément à l'article 79 du Nouveau Code de procédure Civile, par un jugement par défaut.

Le Ministère Public expose à l'appui de sa requête qu'il a été saisi par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (ci-après: la CSSF) en application de l'article 47 (1) de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (ci-après la loi de 2007) d'une demande en dissolution et liquidation de la société PHILOS CURRENCY FUND S.A., dans la mesure où cette société a fait l'objet, le 11 mars 2010, d'une décision de retrait de la liste officielle des organismes de placement collectif, conformément aux dispositions de l'article 43 (2) de la loi de 2007 et qu'aucun recours contre cette décision de retrait n'a été introduit auprès du Tribunal Administratif jusqu'au 20 avril 2010.

La demande du Ministère Public est basée, conformément à la requête lui adressée par la CSSF, sur l'article 47 (1) de la loi de 2007 qui prévoit que "le tribunal d'arrondissement siégeant en matière commerciale prononce sur la demande du procureur d'Etat, agissant d'office ou à la requête de la CSSF, la dissolution et la liquidation des fonds d'investissement spécialisés visés par la présente loi, dont l'inscription à la liste prévue à l'article 43, paragraphe (1) aura été définitivement refusée ou retirée".

Il est constant en cause que la loi de 2007 est applicable à la société PHILOS CURRENCY FUND S.A., que la décision du 11 mars 2010 de la CSSF de retirer cette société de la liste officielle des organismes de placement collectif précitée a été régulièrement notifiée à la défenderesse en date du 15 mars 2010, que le délai d'un mois pour introduire un recours contre cette décision de retrait est expiré sans qu'un recours n'ait été introduit auprès du Tribunal Administratif (cf. certificat du greffe du Tribunal Administratif du 20 avril 2010), et que cette décision de retrait est partant définitive.

Le tribunal ne dispose, en principe, dans le cas d'une saisine ordinaire sur base de l'article 47 de la loi de 2007, pas d'un pouvoir d'appréciation de l'opportunité de la mise en liquidation du fonds d'investissement spécialisé concerné, mais qu'il doit se limiter à vérifier les conditions d'application (l'applicabilité de ladite loi à la société concernée et le caractère définitif de la décision de retrait ou de refus de l'inscription sur la liste officielle des fonds d'investissement spécialisés), tout en retrouvant son plein pouvoir d'appréciation quant au mode de liquidation à mettre en place.

En effet, selon raisonnement des auteurs de la loi (dont l'article 47 reprend les termes exacts de l'article 104 de la loi du 20 décembre 2002 sur les OPC), le fonds d'investissement spécialisé qui se voit refuser ou retirer son agrégation, c'est-à-dire son inscription sur la liste des fonds d'investissement spécialisés, peut exercer un recours administratif (gracieux

et/ou contentieux) contre cette décision et présenter ses arguments, mais dès que la décision administrative de retrait est définitive, la société n'a plus la possibilité de poursuivre son activité statutaire et doit de ce fait être dissoute et liquidée.

En conséquence et dans la mesure où la société PHILOS CURRENCY FUND S.A. n'a formulé aucune objection ni quant à la régularité de la procédure, ni quant à l'ouverture d'une liquidation judiciaire, il y a lieu de prononcer la dissolution et d'ordonner la liquidation judiciaire de la société PHILOS CURRENCY FUND S.A., en application de l'article 47 de la loi de 2007, et de nommer un juge-commissaire, ainsi qu'un liquidateur, sans autrement analyser les moyens développés par la CSSF à l'appui de la décision de retrait en question.

Liquidateurs

Conformément à l'article 47 (2) de la loi de 2007, le liquidateur peut intenter et soutenir toutes actions pour le fonds d'investissement spécialisé, recevoir tous paiements, donner mainlevée avec ou sans quittance, réaliser toutes valeurs du fonds d'investissement spécialisé et en faire le réemploi, créer ou endosser tous effets de commerce, transiger ou compromettre toutes contestations. Il peut aliéner les immeubles du fonds d'investissement spécialisé par adjudication publique. Il peut en outre, mais seulement avec l'autorisation du tribunal, hypothéquer ses biens, les donner en gage et aliéner ses immeubles de gré à gré.

Aux termes de l'article 47 (3) de la loi de 2007, à partir du jugement de liquidation, toutes actions mobilières et immobilières, toutes voies d'exécution sur les meubles et immeubles ne pourront être suivies, intentées ou exercées que contre le liquidateur. Le jugement de mise en liquidation arrête toutes saisies, à la requête des créanciers chirographaires et non privilégiés sur les meubles et immeubles.

Il en découle que la société en liquidation perd l'administration de tous ses biens, laquelle est confiée au liquidateur qui agit au profit tant de la société que des investisseurs et créanciers qu'il représente et qu'il bénéficie des pouvoirs les plus étendus en vue de la réalisation de son objectif.

En l'occurrence, le pouvoir du liquidateur s'exercera tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, alors que la règle de l'unité et universalité de la liquidation judiciaire d'une société ayant son siège social au Luxembourg, étend en principe ses effets à tous les biens mobiliers et immobiliers de la société en liquidation, quand bien même ces biens sont situés à l'étranger.

Le liquidateur pourra, dans la mesure qu'il jugera nécessaire, avoir recours aux services de tous mandataires, agents ou collaborateurs en vue de conserver et tenir les livres, registres et archives de la société PHILOS CURRENCY FUND S.A. et, en vue de conserver et réaliser les avoirs, prendre toutes mesures qui lui paraîtront dans l'intérêt de la liquidation.

Les dépenses faites à cette fin par le liquidateur ainsi que ses frais et honoraires seront à charge de la société en liquidation et considérés comme frais d'administration à prélever sur l'actif de la liquidation avant toute distribution de deniers.

Comme conséquence du dessaisissement, il y a également lieu d'arrêter le cours des intérêts, à l'égard de la masse, à compter du 17 juin 2010, jour de l'ouverture de la liquidation.

Production de créances

Aux termes de l'article 47 (4) de la loi de 2007, après le paiement ou la consignation des sommes nécessaires au paiement des dettes, le liquidateur distribue aux porteurs de parts les sommes ou valeurs qui leur reviennent. Il faut en conclure que les porteurs de parts de la société PHILOS CURRENCY FUND S.A. ne sont pas à considérer comme des créanciers de la masse, mais comme des actionnaires qui vont se partager le boni de liquidation.

Les créanciers de l'organisme de placement devront déposer leurs déclarations de créance au greffe du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, pour le 17 septembre 2010 au plus tard. L'article 508 du Code de commerce est applicable aux déclarations de créance déposées après cette date.

La vérification, l'admission et la contestation des créances se feront selon les règles applicables en matière de faillite, sauf modification du mode de liquidation par un jugement ultérieur (art. 47 (1) 2^e paragraphe de la loi de 2007).

Conversion des créances libellées dans une monnaie autre que l'euro

Les créances libellées dans une monnaie autre que l'euro seront converties dans cette devise au cours de change du jour du présent jugement de liquidation tel qu'il est publié par la Banque centrale européenne et le paiement de toutes les créances admises se fera en euro.

Juge-commissaire

La liquidation sera surveillée par un juge-commissaire qui bénéficie d'un droit de regard et d'information des plus étendus et qui pourra donner aux liquidateurs toutes directives qui lui sembleront être dans l'intérêt des créanciers et des investisseurs.

Pour le surplus, il y a lieu, en application de l'article 47 (1), 2^e paragraphe, dernière phrase, de la loi de 2007, de déclarer applicables les règles régissant la liquidation de la faillite, sous réserve des modalités dérogatoires détaillées ci-avant et sous réserve des modifications nécessaires au mode de liquidation à opérer le cas échéant ultérieurement.

En application de l'article 47 (1), 3^e paragraphe, dernière phrase, de la loi de 2007, le présent jugement est exécutoire par provision.

Par ces motifs:

le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, statuant par un jugement contradictoire,

reçoit la requête en la forme;

déclare dissoute la société d'investissement à capital variable sous forme de société anonyme PHILOS CURRENCY FUND S.A.,

en ordonne la liquidation;

nomme juge-commissaire Madame Christiane JUNCK, vice-présidente au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Marthe FEYEREISEN, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg;

dit que le liquidateur représente tant la société que ses investisseurs et créanciers et qu'il est doté des pouvoirs les plus étendus en vue de la réalisation de son objectif qu'il s'exercera tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger;

dit que le cours des intérêts est arrêté au 17 juin 2010;

ordonne aux créanciers de faire au greffe du tribunal de commerce de ce siège la déclaration du montant de leurs créances avant le 17 septembre 2010;

déclare applicables les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite sous réserve des modalités dérogatoires prévues par l'article 47 de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés,

dit que les créances libellées dans une monnaie autre que l'euro seront converties dans cette devise au cours de change du jour du jugement de liquidation tel qu'il est publié par la Banque centrale européenne et le paiement de toutes les créances admises se fera en euro;

ordonne que les scellés seront apposés au siège social de la société et partout ailleurs où besoin en sera, à moins que l'inventaire ne puisse être terminé en un seul jour, auquel cas il y sera procédé sans apposition préalable;

ordonne la publication du présent jugement en son intégralité au Mémorial et par extrait dans les journaux Luxemburger Wort et Tageblatt;

dit que le présent jugement est exécutoire par provision;

met les frais à charge de la société d'investissement à capital variable sous forme de société anonyme PHILOS CURRENCY FUND S.A., sinon en cas d'absence ou d'insuffisance d'actif à charge du Trésor.

Signatures.

Référence de publication: 2010076091/188.

(100087192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

RREEF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 118.790.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2008 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.
Verwaltungsgesellschaft
Unterschriften

Référence de publication: 2010074810/12.

(100085934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

RREEF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 118.790.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.
Verwaltungsgesellschaft
Unterschriften

Référence de publication: 2010074811/12.

(100085943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Stoneco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 97.983.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Stoneco S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant B

Référence de publication: 2010074848/15.

(100085862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

A Guddesch, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7593 Beringen, 1, Am Kaesch.

R.C.S. Luxembourg B 141.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010074891/9.

(100086552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

TreeTop Convertible Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 27.709.

Suite à la démission de Monsieur Alain LEONARD de son poste d'administrateur de la Société en date du 25 mai 2010, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jacques Berghmans, Président
- Monsieur Hubert d'Ansembourg, Administrateur
- Monsieur Olivier de Vinck, Administrateur
- Monsieur Vincent Planche, Administrateur
- Mademoiselle Martine Vermeersch, Administrateur
- Monsieur André Birget, Administrateur

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Pour TREETOP CONVERTIBLE SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2010074853/21.

(100086304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

ING PFCE Middle Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.006.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 96.469.

In the year two thousand and ten, on the eleventh of June.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ING PFCE Top Holdco S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 95.703, hereby represented by Mr Raymond THILL, employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Luxembourg on June 8th, 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole shareholder of "ING PFCE Middle Holdco S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, incorporated by deed of Me Jean-Joseph WAGNER, residing in Sanem on October 16th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1207 of November 17th, 2003, and modified last time by deed of Me Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg, on May 17th, 2010, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The capital of the company is fixed at eight hundred ninety-six thousand euro (896.000.-EUR) represented by eight hundred ninety-six (896) shares, with a nominal value of one thousand euro (1000.-EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The appearing sole shareholder resolves to increase the corporate share capital by an amount of one hundred and ten thousand euro (110.000.-EUR), so as to raise it from its present amount of eight hundred and ninety-six thousand euro (896.000.-EUR) to one million six thousand euro (1.006.000.-EUR), by issuing one hundred and ten (110) new shares with a par value of one thousand euro (1000.-EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and Liberation

The appearing sole shareholder declares to subscribe to the one hundred ten (110) new shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of one thousand (1.000.-EUR), so that the amount of one hundred ten thousand euro (110.000.-EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at one million six thousand euro (1.006.000.-EUR) represented by one thousand and six (1.006) shares of a par value of one thousand euro (1000.-EUR) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing person, the appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française

L'an deux mille dix, le onze juin.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

ING PFCE Top Holdco S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 95.703, ici représentée par Monsieur Raymond THILL, employé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 8 juin 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle ING PFCE Middle Holdco S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par Me Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 16 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1207 du 17 novembre 2003, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par

Me Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg en date du 17 mai 2010, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le capital social de la société est fixé à huit cent quatre-vingt-seize mille euros (896.000.-EUR) représenté par huit cent quatre-vingt-seize (896) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1000.-EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de cent dix mille euros (110.000.-EUR) afin de le porter de son montant actuel de huit cent quatre-vingt-seize mille euros (896.000.EUR) à un million six mille euros (1.006.000.-EUR), par l'émission de cent dix (110) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1000.-EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Et à l'instant, les cent dix (110) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1000.-EUR) ont été souscrites par l'associé unique et entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de cent dix mille euros (110.000.-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million six mille euros (1.006.000.-EUR) représenté par mille six (1.006) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1000.-EUR) chacune.”

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juin 2010. LAC/2010/26677. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2010.

Référence de publication: 2010075060/94.

(100086869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

UL Union Legend, Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 141.814.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale Ordinaire de la société tenue le 4 juin 2010

La démission de Mr Gareth REYNOLDS, né à Detmold (Allemagne) le 18 septembre 1971 et demeurant au 7, rue Jos Kayser à L-5675 Burmerange, comme Administrateur avec effet au 7 mai 2010, est acceptée;

La nomination de Mr Dennis van den Aardweg, né à The Hague (Pays-Bas) le 24 décembre 1967, demeurant au 147, route du Vin à L-5405 Bech-Kleinmacher, comme Administrateur de la société avec effet au 7 mai 2010 est acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée annuelle de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

UL UNION LEGEND S.A.

"Asymptotix"

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010074866/19.

(100085993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Stoneco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 97.983.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Stoneco S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant B

Référence de publication: 2010074849/15.

(100085864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

TreeTop Global Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 117.170.

Suite à la démission de Monsieur Alain LEONARD de son poste d'administrateur de la Société en date du 25 mai 2010, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jacques Berghmans, Président
- Monsieur Hubert d'Ansembourg, Administrateur
- Monsieur Olivier de Vinck, Administrateur
- Monsieur Vincent Planche, Administrateur
- Mademoiselle Martine Vermeersch, Administrateur
- Monsieur André Birget, Administrateur

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Pour TREETOP GLOBAL SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2010074854/21.

(100086307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Tilltro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 27, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 131.615.

L'affectation du résultat concernant la distribution d'un dividende relatif aux comptes annuels 2008, enregistrés à Luxembourg le 17.12.2009 sous le numéro L090194082.05, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010074861/17.

(100086012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.